



Secours Islamique France

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Secours Islamique France

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Secours Islamique France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Secours Islamique France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1- « La première application du Règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 » du paragraphe C- « Faits caractéristiques de l'exercice » et 2- « Changement de méthode comptable » du paragraphe D- « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels décrivant les impacts sur la présentation des comptes de bilan et du compte de résultat de l'application du règlement ANC n° 2018-06 à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes H- « Le Compte de résultat par origine et destination 2020 (CROD) » et I- « Le Compte Emploi Annuel des ressources collectées auprès du public 2020 (CER) » de l'annexe aux comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 18 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Isabelle Tracq-Sengeissen

Joël Fusil

Comptes annuels 2020 du Secours Islamique France

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Table des matières

<i>PARTIE 1</i>	4
<i>BILAN ET COMPTE DE RESULTAT</i>	4
<i>PARTIE 2</i>	9
<i>ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2020</i>	9
<i>A- Généralités</i>	10
<i>B- Présentation de l'Association Secours Islamique France (SIF)</i>	10
<i>C- Faits caractéristiques de l'exercice :</i>	11
<i>D- Principes, règles et méthodes comptables :</i>	14
<i>E- Note du bilan</i>	18
1- Immobilisations	18
2- Amortissements et dépréciations.....	20
3- Stocks.....	21
4- Etat des échéances des créances.....	21
5- Produits à recevoir	22
6- Disponibilités	22
7- Charges constatées d'avance (CCA).....	22
8- Ecart de conversion - Actif	23
9- Tableau de variation des fonds propres	23
10- Etat des provisions	26
11- Fonds dédiés.....	27
12- Etat des échéances des dettes	33
13- Produits constatés d'avance (PCA).....	34
14- Charges à payer	35
15- Ecart de conversion - Passif	35
<i>F- Note sur le Compte de Résultat</i>	36
1- Concours publics et subventions publiques :	36
2- Ressources liées à la générosité du public.....	37
3- Détail des contributions financières d'autres organismes privés	38

4-	Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges.....	39
5-	Utilisation de fonds dédiés	39
6-	Autres produits d'exploitation	39
7-	Détail des autres charges d'exploitation.....	39
8-	Détail du résultat financier	41
9-	Détail du résultat exceptionnel.....	41
10-	Contributions volontaires en nature.....	42
G-	<i>Autres informations</i>	43
1-	Effectif salarié	43
2-	Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration.....	43
3-	Rémunérations versées aux trois plus hauts cadres.....	43
4-	Engagements hors bilan.....	43
5-	Honoraires du Commissaire aux Comptes.....	44
H-	<i>LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2020 (CROD)</i>	45
1-	Produits par origine :.....	47
2-	Les charges par destination :	49
3-	Les contributions volontaires en nature :.....	57
4-	Autres informations :.....	57
I-	<i>LE COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 2020 (CER)</i>	60

PARTIE 1

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN

Bilan actif		Brut	Amort. & Dépréciations	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
	Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	487 363	360 482	126 881	
	Immobilisations incorporelles en cours	58 366	-	58 366	-
<i>Note 1</i>	<i>Logiciels informatiques</i>				228 612
Immobilisations corporelles					
	Terrains	115 494	-	115 494	
	Constructions	415 672	91 227	324 445	-
	Installations générales, agencements aménag. const.	2 675 324	1 936 456	738 868	
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	391 544	251 715	139 830	-
	Autres immobilisations corporelles	3 676 993	2 717 208	959 785	-
	Immobilisations corporelles en cours	31 341	-	31 341	-
	<i>Immeubles</i>				342 538
	<i>Terrains</i>				115 494
	<i>Installations et agencements</i>				1 288 945
	<i>Immobilisations en cours</i>				-
<i>Note 1</i>	<i>Matériel informatique</i>				240 376
	<i>Mobilier de bureau</i>				37 682
	<i>Matériel de transport</i>				747 030
	<i>Autres immobilisations</i>				98 664
	<i>Avances et acomptes</i>				-
Biens reçus par legs ou donations					
Immobilisations financières					
	Participations et créances rattachées	2 985 425	28 500	2 956 925	3 294 646
	Prêts	4 259	4 259	-	-
	Autres	98 383	-	98 383	98 150
Total I		10 940 166	5 389 847	5 550 319	6 492 137
ACTIF CIRCULANT					
Stocks					
	Marchandises	210 179	-	210 179	190 703
Créances					
	Avances et acomptes versés sur commandes				60 026
	Usagers et comptes rattachés	67 986	67 136	850	-
<i>Note 1</i>	<i>Clients et comptes rattachés</i>				95
	Créances reçues par legs ou donations (A)	870	-	870	-
	Autres créances	9 117 370	196 522	8 920 856	9 245 261
Divers					
	Disponibilités	41 669 294	-	41 669 294	33 583 658
	Charges constatés d'avance	479 978	-	479 978	326 560
Total II		51 545 677	263 658	51 282 027	43 406 303
	Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecart de conversion - Actif (V)	86 606	-	86 606	24 056
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		62 572 450	5 653 505	56 918 952	49 922 496

Bilan passif	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	57 569	
Fonds statutaires	57 569	-
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise Note 1</i>		57 569
<i>Fonds de réserve Note 1</i>		11 952 288
<i>Réserve dédiée aux projets Note 1</i>		8 898 428
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves	21 582 991	
Réserves de l'entité	21 582 991	-
<i>Dont la réserve libre</i>	<i>12 759 031</i>	
<i>Dont la réserve projets</i>	<i>8 823 960</i>	
Report à nouveau	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	3 909 600	732 277
SITUATION NETTE	25 550 161	21 640 562
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	48 154	122 368
Provisions réglementées	15 946	35 035
Total I	25 614 260	21 797 965
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	16 845 583	-
Total II	16 845 583	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	779 459	465 726
Provisions pour charges	-	-
<i>Fonds dédiés</i>	-	12 794 206
Total III	779 459	13 259 931
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) (1)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	-	843
Emprunts et dettes financières diverses (1)	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 595 179	4 791 534
Dettes des legs ou donations	580	-
Dettes fiscales et sociales	1 758 714	1 643 246
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 322	-
Autres dettes	1 213 481	1 435 599
Instruments de trésorerie (2)	7 026	-
Produits constatés d'avance	8 067 373	6 915 903
Total IV	13 658 675	14 787 125
Ecarts de conversion passif (V)	20 975	77 474
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	56 918 952	49 922 496
(1) Dont à plus d'un an (a) Dont à moins d'un an (a)		
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	7 026	
(3) Dont emprunts participatifs (a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Note 1 : Les rubriques ne figurent plus ou ont été déplacées dans les nouveaux états financiers en application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06 appliqué à compter du 1^{er} janvier 2020

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	900	1 800
Ventes de biens et de services	98 781	-
Ventes de biens	3 181	-
Dont ventes de dons en nature	-	-
Ventes de prestations de services	95 600	-
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	43 317 258	38 554 797
Concours publics et subventions d'exploitation	2 240 373	10 900 430
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	33 861 665	27 654 367
Dont Dons manuels	33 612 217	27 654 367
Dont Mécénats		-
Dont Legs, donations et assurances-vie	249 448	-
Contributions financières	7 215 220	-
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	405 223	42 956
Utilisation des fonds dédiés	3 784 936	-
Autres produits	472 600	518 487
Total I	48 079 698	39 118 041
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	8 216 366	13 774 647
Variation des stocks	- 19 475	38 610
Autres achats et charges externes	7 368 538	8 566 660
Aides financières	5 130 941	-
Impôts, taxes et versements assimilés	588 883	544 265
Salaires et traitements	9 416 697	10 349 522
Charges sociales	2 546 238	2 237 495
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 300 831	729 160
Reports en fonds dédiés	8 927 296	-
Autres charges	274 274	2 494 230
Total II	43 750 589	38 734 588
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	4 329 109	383 452
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-
Autres intérêts et produits assimilés	18 563	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	9 716	14 692
Différences positives de change	165 911	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-
<i>Autres produits financiers</i>		25 115
Total III	194 189	39 807
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	102 221	13 975
Intérêts et charges assimilées	1 196	3
Différences négatives de change	556 952	7
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-
Total IV	660 370	13 986
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	- 466 180	25 821
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	3 862 929	409 273

Compte de résultat	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	445 378	2 252
Sur opérations en capital	102 456	152 042
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	19 090	11 468
<i>Autres produits exceptionnels</i>		8 633
Total V	566 923	174 395
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	115 340	4 373
Sur opérations en capital	110 683	40 081
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	286 157	-
Total VI	512 180	44 454
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	54 743	129 941
Participation des salariés aux résultats (VII)	- 0	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	8 071	6 888
<i>+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</i>		5 514 672
<i>- Engagements à réaliser sur ressources affectés</i>		5 314 721
Total des produits (I+III+V+IX)	48 840 810	44 846 915
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	44 931 210	44 114 638
EXCEDENT OU DEFICIT	3 909 600	732 277

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	72 913	293 813
Bénévolat	104 242	204 965
TOTAL	177 155	498 778
CHARGE DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	72 913	293 813
Personnel bénévole	104 242	204 965
TOTAL	177 155	498 778

Note 1 : Les rubriques ne figurent plus dans les nouveaux états financiers en application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06 appliqué à compter du 1^{er} janvier 2020

PARTIE 2

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2020

A- Généralités

Le bilan du Secours Islamique France (SIF) de l'exercice clos le 31 décembre 2020, présente un total de **56 918 952 €**. Le compte de résultat présenté sous forme de liste, dégage un excédent de **3 909 600 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Les notes ou tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

B- Présentation de l'Association Secours Islamique France (SIF)

1- Objet social du SIF :

Le Secours Islamique France (SIF) est une Organisation Non gouvernementale, de solidarité internationale à vocation sociale et humanitaire agissant dans les domaines de l'assistance et de l'aide au développement.

Il a été fondé en 1991 conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Depuis sa création, le Secours Islamique France s'est engagé à respecter les principes qui sont le fondement de l'action humanitaire :

- Impartialité & universalité :
 - Aider les plus vulnérables, de façon équitable, avec humanité et sans distinction d'origine, de genre, de culture, de confession, de sensibilité ou d'appartenance politique... ;
 - Essayer toujours de les atteindre, même dans des conditions difficiles ;
 - Appliquer aussi ces principes à nos instances et personnels.
- Neutralité & indépendance :
 - S'abstenir de prendre parti dans les conflits et les crises ;
 - Grâce à une indépendance à l'égard de tout organisme politique, économique, financier ou religieux.
- Responsabilité & transparence :
 - Envers les bénéficiaires, pour leur fournir l'assistance dont ils ont besoin, de la manière la plus appropriée, en veillant à la qualité des actions mises en œuvre et en réfléchissant à l'impact à plus long terme de l'aide apportée ;
 - Envers les donateurs en utilisant leurs contributions avec sérieux, rectitude et transparence ;
 - Globalement, avec une approche responsable, tant au niveau social qu'environnemental, et en veillant au respect des contrats et engagements.

2- Nature et périmètre des missions sociales réalisées par le SIF

Le SIF intervient là où les besoins humanitaires et sociaux l'exigent par la mobilisation de secours d'urgence, la mise en place de programmes de développement et d'actions de plaidoyer.

A l'international, le Secours Islamique France est actif principalement dans quatre secteurs :

- Education et promotion du bien-être de l'enfant ;
- Sécurité alimentaire et moyens d'existence ;
- Eau, hygiène et assainissement ;
- Mise à l'abri et hébergement.

En France, le SIF agit dans trois domaines de la lutte contre la précarité et l'exclusion :

- L'urgence sociale ;
- L'insertion socioéducative et professionnelle ;
- L'économie solidaire.

En parallèle de ses activités opérationnelles d'aide, le Secours Islamique France a développé une capacité de plaidoyer afin de témoigner et d'alerter la communauté internationale et les opinions publiques sur les conditions de vie des plus vulnérables.

Pour mener à bien ses missions sociales en France, le SIF dispose de 4 antennes (Saint-Denis, Massy, Lyon, Marseille acquis en 2019 non encore opérationnelle).

À l'international, le SIF compte 14 missions (gérées en comptabilité de type succursale et intégrées à la comptabilité du siège après validation) et travaille dans 6 autres pays via des partenaires.

3- Moyens mis en œuvre par le SIF

Le SIF admet comme moyens tout ce qui peut concourir à la réalisation de son objet. Pour réaliser ses objectifs, il s'appuie sur ses salariés et ses bénévoles en France et sur ses salariés expatriés et salariés locaux dans ses pays d'intervention à l'international.

L'essentiel des nouvelles ressources de l'association provient de donateurs en France, qui se mobilisent en réponse aux différentes campagnes menées par le SIF via internet, courrier, ou lors de nombreux événements et rencontres organisés avec un grand nombre de partenaires associatifs à travers toute la France.

Le SIF est également financé par des bailleurs institutionnels comme le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International, l'Agence Française du Développement ou encore les agences des Nations Unies (Unicef, UNHCR...), ainsi que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Essonne et la Direction Régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile de France.

C- Faits caractéristiques de l'exercice :

L'exercice 2020 a été ponctué par plusieurs événements d'importance significative :

- La première application du Règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2018-06 du 5 décembre 2018 ;
- L'acceptation d'un legs par le Conseil d'administration en date du 09 janvier 2020 ;
- Les difficultés rencontrées sur la mission Irak ;
- La crise sanitaire liée à la COVID-19.

1- La première application du Règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018

L'Autorité des Normes Comptable (ANC) a adopté le nouveau Règlement du 5 décembre 2018 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les enjeux de la mise en œuvre du nouveau règlement sont essentiellement :

- La mise en conformité du nouveau règlement applicable aux associations et fondations avec le Plan Comptable Général défini par le Règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement 2020-09;

- Le traitement spécifique des particularités du secteur applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif;
- La prise en compte des activités des acteurs du secteur non marchand et ses modes de financement;
- La présentation des nouveaux états financiers.

Les principales évolutions concernent l'ensemble des éléments constitutifs des comptes annuels. Elles se résument par :

- L'harmonisation et la clarification de la comptabilisation de certaines libéralités (legs, donations et assurances-vie) ;
- La communication sur les contributions volontaires en nature ;
- La présentation du modèle d'activité des acteurs du secteur non marchand, faisant appel public à la générosité avec l'établissement d'un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- L'évolution du Compte annuel d'Emploi des Ressources collectées auprès du public instauré par la loi n°91-772 du 7 août 1991 (CER) ;
- La présentation d'une annexe plus complète et enrichie d'informations avec des informations obligatoires. L'annexe est établie conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général (PCG) sous réserve des dispositions spécifiques figurant dans le nouveau Règlement ANC n°2018-06 applicable aux organismes sans but lucratif.

Le passage du Règlement CRC n°1999-01 au Règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable. L'impact de ce passage sera analysé plus en détail au niveau des postes concernés.

2- L'acceptation d'un legs par le Conseil d'administration en date du 09 janvier 2020

En date du 03 février 2017, le Conseil d'Administration a donné à l'unanimité le pouvoir au Président, et par délégation de pouvoir au Président au Directeur Exécutif, d'accepter des legs et libéralités, hors biens immobiliers, ne dépassant pas le montant d'un million d'euros.

En date du 29 mai 2019, le SIF a reçu une notification de l'étude de Maître François CHALVIGNAC l'informant de l'ouverture de la succession du testateur dont il est déclaré légataire au côté du Secours Catholique et du Secours Populaire. Le montant global de l'actif successoral est de 741 345 €.

En date du 09 janvier 2020, le Directeur Exécutif a accepté le legs pour un montant de 247 115 €. Conformément au nouveau règlement ANC 2018-06, l'acceptation du legs a entraîné la constatation d'un produit du même montant.

Le legs a été réalisé intégralement notamment par la cession du bien immobilier. Le produit restant à encaisser à la clôture de l'exercice 2020 est de 870 €.

Le produit net de 202 891€ est constaté dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 et sera soumis au vote pour un transfert au fonds de dotation DOTASIF.

3- Les difficultés rencontrées sur la mission Irak

Du fait du contexte très instable en Irak et de l'installation de la crise sanitaire de la COVID-19 dans la durée, les contrôles périodiques de la mission ont été renforcés et ont mis à jour des anomalies au niveau des dépenses déclarées par le personnel sur place.

Une plainte a été déposée en Irak dans le cadre des investigations menées sur place par la Direction Générale du SIF. Pour faire face aux risques pouvant remettre en cause la véracité de ces dépenses, une provision est constatée à la clôture de l'exercice 2020 pour un montant total de 164 157 €. La provision couvre ces dépenses ainsi que la quote-part bailleur pouvant être remise en cause.

4- La crise sanitaire liée à la COVID-19

En 2020, deux confinements nationaux ont été décrétés par le Gouvernement, du 17 mars au 11 mai 2020 et du 30 octobre au 15 décembre 2020.

Pour faire face à cette crise sanitaire, le SIF a mis en place un plan de continuité d'activité lui assurant son fonctionnement et la poursuite de ses missions sociales.

En termes d'impacts financiers, la quantification fiable n'est possible que pour les éléments suivants Les principaux impacts financiers sont les suivants:

- La mise en place de l'activité partielle qui a donné lieu à la constatation d'un produit à recevoir de 94 197 € ;
- Le surcoût lié au fonctionnement du siège ainsi que le maintien de ses missions sociales est estimé à 119 000 € ;
- La mise en place d'actions financées quasiment par les fonds propres du SIF sur le territoire national et à l'étranger (sept pays) pour un montant global de 500 065 € ;
- Les subventions d'exploitation accordées pour faire face à la crise sanitaire pour un montant global de 342 326 € octroyés par :
 - La DDCS 91 pour 81 430 € finançant trois projets :
 - ✓ CAJ et CHU pour les achats et les mises en place de matériels de protection COVID ;
 - ✓ MAB pour les achats et les mises en place de matériels de protection COVID et l'extension des horaires en 24/24 depuis mars 2020 ;
 - La DRIHL 93 pour 2321 € finançant la location d'un camion et les frais d'essence dans le cadre de la distribution de nourriture, équipement, kits d'hygiène dans le cadre des maraudes ;
 - ANDES pour un montant total de 16 210 € pour le projet EPISOL afin de financer les achats supplémentaires à destination des bénéficiaires dans le cadre de la crise sanitaire (augmentation des produits d'hygiène, masque, ...) et de sécurisation de l'accueil (masque, gel virucide, lingettes,);
 - Le CDCS pour 242 366 € finançant deux projets dans la zone Kenya-Somalie.

La continuité de l'activité du SIF n'a pas été remise en cause au cours de l'exercice 2020.

5- Evénements postérieurs à la clôture :

Le 24 mars 2021, un accord transactionnel est conclu entre le SIF et la Société Hôtelière pour mettre fin au litige commercial qui oppose les deux parties depuis fin 2017. Le montant de la transaction s'élève à 855 000 €. Il a été intégralement réglé le 30 mars 2021.

Les impacts du dénouement de ce litige sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 sont :

- La reprise de la provision constatée dans les comptes au 31 décembre 2017 d'un montant de 243 886 €, devenue sans objet ;
- La constatation d'un produit exceptionnel de 390 955 € pour ajuster la dette historique du fournisseur à hauteur du montant de la transaction ;
- La constatation d'une provision pour risque de reversement de 378 889 € vis-à-vis des bailleurs (DRIHL-UD 92, DRIHL-UD 93, DRIHL-UD 94) ayant financé intégralement les projets au titre desquels le SIF avait déclaré les factures litigieuses de la Société Hôtelière dans le cadre de leurs réalisations au titre de l'exercice 2018.

D- Principes, règles et méthodes comptables :

1- Principes généraux :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément aux Règlements ANC n°2014-03 et ANC n°2018-06 applicables aux personnes morales de droit privé non commerçante et à but non lucratif au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 dans sa version homologuée le 29 décembre 2020, intégrant les Règlements n°2018-04 et n°2020-08.

Le SIF doit ainsi inclure dans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un tableau des contributions volontaires en nature ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base :

- La continuité de l'exploitation ;
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présenté en début d'annexe) ;
- L'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les impacts du changement de méthode seront analysés au niveau des postes du bilan et du compte de résultat.

2- Changement de méthode comptable :

La première application du Règlement ANC n° 2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Conformément à l'article 122-2 du Règlement 2014-03, son impact est calculé de façon rétrospective comme si celle-ci avait toujours été appliquée.

Les principaux changements de méthodes impactant les comptes du SIF sont :

2-1 La distinction entre les concours publics, les subventions d'exploitation et les contributions financières d'autres organismes :

Le Règlement ANC n°2018-06 a clarifié la définition, la comptabilisation et le traitement à la clôture des différentes ressources. Parmi les nouvelles définitions introduites par le dit-règlement se trouve celle des concours publics.

Les concours publics¹, non éligibles aux fonds dédiés, sont définis comme :

- Les contributions financières d'une autorité administrative (qui ne sont pas des subventions) ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Les subventions d'exploitation sont définies comme les sommes allouées à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation². Elles sont octroyées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial.³

Les contributions financières sont définies comme un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Elles ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.⁴ Elles sont comptabilisées dans un compte spécifique créé par le nouveau règlement.

2-2 La définition d'une nouvelle méthode pour la répartition des produits des subventions et des contributions financières d'autres organismes dans le cadre des conventions pluriannuelles avec la suppression du prorata-temporis :

Les subventions d'exploitation et les contributions financières obéissent aux mêmes règles pour la reconnaissance du produit et sa comptabilisation ainsi que leur traitement à la clôture. Elles sont éligibles au mécanisme des fonds dédiés.

Les précisions quant au traitement des subventions d'exploitation pluriannuelles ont été apportées par la Profession comptable au cours de l'année 2020:

- La répartition du produit entre les exercices comptables est effectuée en fonction des stipulations conventionnelles et en présence de jalons prescriptifs ;
- En l'absence de jalons prescriptifs, le produit de l'exercice est reconnu par défaut à hauteur des charges directes et indirectes afférentes au projet, objet de la convention.

Les fonds non consommés à la clôture sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- La fraction se rapportant à un ou des exercices futurs est constatée dans les produits constatés d'avance ;
- La fraction se rapportant à l'exercice en cours et non utilisée est constatée dans les fonds dédiés (en présence de jalons prescriptifs).

Les impacts de présentation sur les comptes 2020 sont au niveau:

- du bilan avec des reclassements de certains fonds dédiés constatés au 31/12/2019 en produits constatés d'avances. Ces reclassements transitent par le compte « Report à nouveau » au 1^{er} janvier 2020 ;
- du compte de résultat avec les modifications de traitements prescrites par le nouveau règlement à la clôture de l'exercice 2020.

¹ Règlement ANC n°2018-06, Article 142-9

² Règlement ANC n°2018-06, Article 142-8

³ Article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, créé par l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

⁴ Règlement ANC n°2018-06, Article 142-3

2-3 La définition et le traitement des aides financières :

Le Règlement ANC n°2018-06 a apporté des précisions sur les aides financières et créé des comptes spécifiques pour leur comptabilisation.

L'aide financière est :

- soit une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours ;
- soit une contribution financière facultative octroyée par une entité à une autre entité destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.⁵

Il en résulte un impact de présentation sur le compte de résultat au 31 décembre 2020.

2-4 La définition, le traitement et la comptabilisation des fonds dédiés :

Le Règlement ANC n°2018-06 a introduit des nouveautés impactant le fonctionnement et la présentation des fonds dédiés :

- La définition de la notion du projet défini ;
- La distinction des fonds dédiés en fonction de la nature des ressources (subventions d'exploitation, contributions financières et ressources liées à la générosité du public) ;
- La définition de nouveaux comptes comptables (bilan et comptes de résultat) ;
- La présentation des utilisations et reports en fonds dédiés dans le compte de résultat au niveau du résultat d'exploitation (au lieu du bas du compte de résultat).

La notion du projet défini implique la vérification de deux conditions cumulatives :

- participer à la réalisation d'une partie spécifique de l'objet de l'entité ou d'une cause particulière entrant dans le champ de l'objet social de l'entité ;
- être clairement identifiable, les charges imputables au projet étant individualisables.

Le Règlement ANC n°2018-06 apporte des précisions concernant les modalités de mise en œuvre du mécanisme des fonds dédiés ; la définition de l'objectif d'une collecte est primordiale. Les fonds qui proviennent d'une collecte dont l'objectif annoncé se confond avec l'objet social ou ne présente pas des caractéristiques d'autonomie suffisantes, ne peuvent pas faire l'objet d'une imputation en fonds dédiés en fin d'exercice.

La contrepartie des fonds dédiés (hors fonds dédiés liés aux legs et donations) s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds dédiés ». Le montant des fonds dédiés de l'exercice N est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds par la contrepartie du compte « Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés », inscrit au compte de résultat.

L'utilisation et le report des fonds dédiés liés aux legs et donations sont présentés au niveau de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » qui présente les produits nets des charges afférentes.

2-5 Le traitement des legs, donations et assurances-vie:

Le Règlement ANC n° 2018-06 apporte des changements notoires dans les schémas comptables et faits générateurs associés aux legs et donations :

- La comptabilisation au bilan à la date d'acceptation du legs ou à la date de signature de l'acte de donation, en l'absence de conditions suspensives ;

⁵ Règlement ANC n°2018-06, Article 141-1

- La mise en œuvre d'un nouveau dispositif dit de « Fonds dédiés » pour des legs et donations affectés à un projet défini par le testateur;
- La mise en œuvre d'un nouveau dispositif dit de « Fonds reportés » lorsque les biens issus de la donation ou du legs sont destinés à être cédés.

Les actifs et passifs provenant de legs ou donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de l'association.

Les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées sont comptabilisés dans un compte spécifique « créances reçues par legs ou donation ». Leur transfert dans les comptes par nature est fait à la date de la réception des fonds ou de transfert effectif.

Les passifs qui correspondent aux dettes du testateur ou donateur, sont aussi isolés dans un compte spécifique « Dettes des legs et donations ».

Les engagements pris par le bénéficiaire de la libéralité et qui constituent les obligations stipulées par le testateur ou donateur sont provisionnés dans un compte spécifique « provisions sur legs ou donations ».

Les biens autres que les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées, et destinés à être cédés sont isolés dans un compte spécifique sur la base de leur valeur vénale à la date de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration. Les biens destinés à être vendus ne sont pas amortissables et un test de dépréciation est effectué à la clôture de l'exercice. En cas de perte de valeur, la moins-value latente est provisionnée. Les fonds reportés sont alors ajustés en conséquence.

A la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en fonds reportés, avec pour contrepartie une charge. Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

La partie des libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et affectée par l'auteur de la libéralité à un projet particulier et défini, qui n'est pas encore utilisée à la clôture de l'exercice, est inscrite au passif du bilan en fonds dédiés, avec pour contrepartie une charge.

Les valeurs des actifs et des passifs provenant du legs ou de la donation, identifiés à la date d'acceptation, peuvent être modifiées sur la base des informations nouvelles obtenues postérieurement à la date d'acceptation, et, le cas échéant, les montants inscrits en fonds reportés au titre du legs ou de la donation.

A l'inverse, les éléments non identifiés à la date d'acceptation et connus postérieurement ne donnent pas lieu à une modification de l'actif net représentatif du legs ou de la donation, comptabilisé à la date d'acceptation. Elle impacte le résultat de l'exercice de leur identification.

Le compte d'attente représentatif des encaissements et décaissements sur legs et donations en cours de réalisation du Règlement ANC n°1999-01 n'est pas reconduit dans le Règlement ANC n°2018-06. Au 1er janvier 2020, le solde d'ouverture du compte d'attente est annulé par le compte de report à nouveau.

E- Note du bilan

1- Immobilisations

❖ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations recouvrent les biens que le Secours Islamique France possède durablement. Ces investissements garantissent la pérennité de l'Association sur le long terme, ainsi qu'une meilleure réactivité et une meilleure capacité à réaliser ses missions humanitaires.

Les immobilisations détenues par le SIF figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. En principe, elles sont amorties sur une durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire. Les durées d'amortissement des immobilisations ont été alignées sur la durée de vie probable des biens et composants concernés.

Les immobilisations financées par des bailleurs figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties sur la durée estimée des projets conformément aux conventions signées avec ces bailleurs.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté, du fait des besoins croissants de l'association (essentiellement travaux d'aménagement de nos locaux des missions sociales France) et de l'acquisition des immobilisations des missions internationales du SIF (matériel de bureau, véhicules,) nécessaires à la réalisation des programmes humanitaires.

❖ Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif immobilisé selon les modalités suivantes :

- La date d'entrée d'une donation entre vifs : Les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure.
- La date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Conseil d'administration, soit à la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si elles sont postérieures (date de délivrance du legs), soit à la date de levée de la dernière condition suspensive ;
- La valeur d'entrée est leur valeur vénale à la date de l'effet générateur soit leur date d'entrée ;
- La valeur comptable n'est pas amortissable. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an jusqu'à leur cession et donne lieu, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation.

❖ Immobilisations financières

Au 31 décembre 2020, le SIF détient :

- 14 999 des 15 000 parts sociales composant le capital de la SCI SIFMASSY. Cette dernière porte les locaux situés à Massy (91), 10 rue Galvani. La valeur brute de ces titres s'élève à 2,5 M€. Les frais d'acquisition y afférents sont totalement amortis et sortis de l'actif du bilan au 31 décembre 2020 ;
- 99 des 100 parts sociales, de 10 euros de valeur nominale chacune, de la société SCI SIFHABITAT ;
- 2 850 parts sociales composant le capital social intégral de la société par actions simplifiée en cours de formation, SAS SOLECOINSERT. La valeur nominale des actions est de 10 euros.
- 60 parts composant le capital social de la SCI SIFINVEST qui porte les locaux situés à Saint-Denis (93), 52/60 boulevard d'Ornano. En date du 19 février 2020, le SIF a cédé 40 parts pour un prix de 309 221.20 € au fonds de dotation DOTASIF.

La variation des immobilisations depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

Immobilisations	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Concessions brevets licences marques logiciels	487 363			487 363
- Immobilisations incorporelles en cours		58 366		58 366
- Avances et acomptes				0
Immobilisations incorporelles	487 363	58 366	0	545 729
- Terrains	115 494			115 494
- Constructions - Bâtiments	415 672			415 672
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.	2 630 133	45 192		2 675 325
- Installations techniques, matériel et outillage	381 672	31 685	21 813	391 544
- Installations générales, agencements aménag. divers	369 008	33 510		402 518
- Matériel de transport	1 742 944	172 671	270 104	1 645 510
- Matériel de bureau et informatique mobilier	1 548 131	95 359	14 525	1 628 965
- Emballages récupérables et divers				0
- Immobilisations corporelles en cours		31 341		31 341
- Avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	7 203 053	409 758	306 442	7 306 370
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés (*)	0	156 783	156 783	0
- Autres participations	3 294 646		309 221	2 985 425
- Prêts et autres immobilisations financières	102 409	14 443	14 210	102 642
Immobilisations financières	3 397 055	14 443	323 431	3 088 068
ACTIF IMMOBILISE	11 087 472	639 350	786 656	10 940 166

(*) : Les biens sont reçus dans le cadre du legs accepté le 09 janvier 2020. La succession a été intégralement réalisée courant 2020.

Les principaux investissements de l'exercice sont :

- Matériels de transport pour les missions internationales 173 K€
- Travaux et Agencements du Siège à Massy 54 K€
- Travaux et Aménagement pour les missions internationales 55 K€
- Matériels informatiques missions internationales 51 K€
- Matériels informatiques France 46 K€

Les immobilisations incorporelles en cours au 31 décembre 2020 sont de 58 366 €. Ce solde correspond aux prestations fournies dans le cadre de la mise en place de l'ERP pour 32 400 € et aux charges internes du SIF (salaires chargés du chef de projet à compter du 1er septembre 2020, date à laquelle la phase de développement a commencé pour le déploiement de l'ERP).

Les immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2020 sont de 31 341 €. Le solde correspond aux honoraires de l'architecte chargé de la réhabilitation de l'immeuble de Marseille acquis en 2019 pour 13 418 € et des locaux de Saint-Denis pour 17 924 €.

2- Amortissements et dépréciations

Le cumul des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à 5 357 088 € à fin 2020.

Le cumul des dépréciations des immobilisations financières s'élève à 32 759 €. Au 31 décembre 2020, les titres de la SAS SOLECOINSERT sont totalement provisionnés.

Les durées d'amortissement pratiquées pour le siège sont les suivantes :

▪ Logiciels	Linéaire	1 an
▪ Constructions	Linéaire	20 ans
▪ Installation et agencement	Linéaire	10 ans
▪ Travaux maçonnerie	Linéaire	15 ans
▪ Travaux sols	Linéaire	10 ans
▪ Travaux menuiserie	Linéaire	15 ans
▪ Travaux câblage -électricité	Linéaire	10 ans
▪ Travaux peinture	Linéaire	10 ans
▪ Travaux climatisation	Linéaire	5 ans
▪ Installation alarme	Linéaire	10 ans
▪ Matériel de transport	Linéaire	3 à 5ans
▪ Matériel informatique	Linéaire	1 à 3 ans
▪ Mobilier	Linéaire	3 à 10ans
▪ Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à10 ans

Les immobilisations financées par des bailleurs dans le cadre d'actions ou/et des projets sont à amortir sur la durée définie dans les conventions.

La variation des amortissements depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				0
- Donations temporaires d'usufruit				0
- Concessions brevets licences marques logiciels	258 751	101 731		360 482
Immobilisations incorporelles	258 751	101 731	0	360 482
- Terrains				0
- Constructions - Bâtiments	73 135	18 092		91 227
- Installations générales, agencements aménag. const.	1 493 364	443 093		1 936 456
- Installations techniques, matériel et outillage	229 496	35 802	13 583	251 715
- Installations générales, agencements aménag. divers	270 344	35 588	2 480	303 451
- Matériel de transport	995 915	231 022	198 858	1 028 077
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 270 072	125 391	9 785	1 385 679
- Emballages récupérables et divers				0
Immobilisations corporelles	4 332 325	888 987	224 706	4 996 606
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
- Participations et créances rattachées		28 500		28 500
- Prêts	4 259			4 259
- Autres				0
Immobilisations financières	4 259	28 500	0	32 759
Total des amortissements et des dépréciations	4 595 336	1 019 218	224 706	5 389 847

En 2017, le SIF a acquis des immobilisations pour le CHM de Massy pour 371 355 €. Le projet en question est arrivé à son terme fin 2017. Afin de communiquer au bailleur, la DDCS de l'Essonne, la restitution finale du projet, il a été décidé de solder les différents postes comptables impactés par la subvention de 2017.

Au titre des comptes de 2020, le montant global de la dotation complémentaire pour amortir intégralement les immobilisations du projet CHM de Massy est de 368 854 €.

3- Stocks

Ils sont composés de fournitures destinées à des projets. Ces fournitures constituent un stock d'urgence, qui permettra de réduire les délais de réponse et d'approvisionnement, notamment en cas d'envois de conteneurs d'urgence humanitaire. Les stocks peuvent se situer soit en France, soit sur les missions à l'international.

Ces stocks se composent de marchandises et fournitures destinées à la consommation interne ou à des distributions aux bénéficiaires.

Les entrées sont évaluées au coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires). A la clôture de l'exercice, il a été pratiqué un inventaire physique des quantités présentes en stocks. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, pour tenir compte de toute perte de valeur à la date de clôture.

Au 31 décembre 2020, le stock global s'élève à 210 179 €. Il se décompose de la manière suivante :

▪ Stocks – France	154 371 €
▪ Stocks – Missions Internationales	55 808 €

4- Etat des échéances des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 9 186 226€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	521 401	521 401	0
Créances rattachées à des participations	521 401	521 401	0
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :	8 664 826	8 401 168	263 658
Créances clients et comptes rattachés	67 986	850	67 136
Créances reçues par legs ou donations	870	870	
Autres	8 595 969	8 399 447	196 522
Total	9 186 226	8 922 568	263 658
Prêts accordés en cours d'exercice	0		
Prêts récupérés en cours d'exercice	0		

Les créances en monnaie étrangère ont été valorisées aux taux officiels au 31 décembre 2020.

Le poste clients et comptes rattachés se compose de créances sur les clients de la friperie, dont la majeure partie a été provisionnée.

Les autres créances se décomposent principalement comme suit :

▪ Soldes subventions bailleurs (*)	7 628 117 €
▪ Solde des partenaires – projets internationaux	205 317 €
▪ SCI SIF INVEST	394 874 €
▪ SOLECOINSERT	76 317 €

(*) Ce solde se compose de fonds restant à recevoir de bailleurs finançant en grande partie des projets d'urgence.

5- Produits à recevoir

Au 31 décembre 2020, les produits à recevoir s'élèvent à 109 917 € et se décomposent comme suit :

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	
Personnel - produits à recevoir	
Charges sociales - produit à recevoir (1)	94 197
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir (2)	9 500
Disponibilités - produits à recevoir	6 220
Total	109 917

(1) : Le produit à recevoir de 94 197 € correspond à l'indemnisation liée à la mise en place de l'activité partielle dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19.

(2) : Le produit à recevoir de 9 500 € correspond à la subvention 2020 Episol Maraudes

(3) : Le produit à recevoir de 6 220 € correspond aux intérêts courus non échus sur les placements au titre de 2020

6- Disponibilités

Les disponibilités au 31 décembre 2020 s'élèvent à 41 669 294€ contre 33 583 658€ en 2019. Il s'agit des avoirs détenus en banque et en caisse au 31/12/2020, essentiellement en provenance des fonds dédiés en attente d'utilisation.

Les disponibilités en monnaies étrangères détenues en France ou à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisées à la clôture aux taux officiels du 31 décembre 2020. Les différences de change positives ou négatives constatées ont été enregistrées en résultat financiers au titre des gains ou des pertes de change.

7- Charges constatées d'avance (CCA)

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges comptabilisées en 2020 mais rattachées à des opérations concernant l'année 2021. Ainsi le principe comptable d'indépendance des exercices est respecté. Le montant des charges constatées d'avance au 31 décembre 2020 est 479 978€ contre 326 560€ en 2019. Les principaux montants sont:

• Charges constatées d'avance sur les missions internationales	417 609€
• Charges constatées d'avance du Siège	62 369€

8- Ecart de conversion - Actif

A la date de clôture, les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les transactions en monnaie étrangère s'effectuent au cours du change en vigueur au moment de la réalisation de l'opération dégageant le cas échéant un gain ou une perte de change. Les pertes et gains de change relatifs aux projets ont été respectivement comptabilisés en charges et en produits d'exploitation conformément au règlement ANC n°2015-05 applicable au 1^{er} Janvier 2017.

Les écarts de conversion-actif constatés à la clôture de l'exercice lors de la valorisation des dettes et des créances en devise font l'objet d'une provision pour risque de change.

9- Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06	Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	57 569		57 569							57 569
Fonds propres avec droit de reprise			0							0
Ecart de réévaluation			0							0
Réserves			0							0
Réserves de l'entité	20 850 715		20 850 715	732 275	732 275					21 582 991
<i>Réserves libre</i>	11 952 288		11 952 288	806 743	806 743					12 759 031
<i>Réserves projets</i>	8 898 428		8 898 428	-74 468	-74 468					8 823 960
Report à nouveau	0		0							0
Excédent ou déficit de l'exercice	732 275		732 275	-732 275	-732 275	3 909 600	3 909 600			3 909 600
Situation nette	21 640 560	0	21 640 560	0	0	3 909 600	3 909 600	0	0	25 550 160
Fonds propres consommables			0							0
Subventions d'investissement	122 368		122 368					74 214		48 154
Provisions réglementées	35 036		35 036					19 090		15 946
TOTAL	21 797 964	0	21 797 964	0	0	3 909 600	3 909 600	93 303	0	25 614 260

La situation nette au 31 décembre 2020 est de 25 550 160 €. Elle se décompose à hauteur de :

- +57 569 € des fonds propres sans de droit de reprise ;
- +21 582 991 € des réserves de l'entité ;
- + 3 909 600 € de l'excédent de l'exercice.

❖ Les fonds propres sans droit de reprise

Le solde des fonds propres sans droit de reprise est de 57 569 € comme en 2019.

Ces fonds se composent de ressources appartenant à l'association de manière définitive. C'est le premier financement reçu par le SIF en 1991 pour financer sa première campagne de démarrage.

❖ Réserve de l'entité

Le compte 1068 « Autres réserves » est renommé pour tenir compte de l'élargissement du champ d'application du règlement ANC n° 2018-06, et s'intitule « Réserve de l'entité ».

La réserve de l'entité est composée des sommes affectées des résultats antérieurs sur décision de l'Assemblée générale. Ces sommes sont de deux natures :

- La réserve dédiée aux projets : elle est constituée par les fonds non affectés de la Zakat Al Maal destinés à financer les missions sociales.
- La réserve libre : elle est constituée par une partie des fonds non affectés.

❖ Report à nouveau

L'application du règlement ANC n° 2018-06 a conduit à enregistrer des changements de méthode comptable, avec impact sur le compte report à nouveau. Au 1^{er} janvier 2020, les retraitements impactant le report à nouveau se présentent comme suit :

- + 1 090 983 € pour solder les fonds dédiés constatés au 31 décembre 2019 au titre des subventions d'exploitation pluriannuelles dans la répartition des produits 2019 a été faite en appliquant le prorata-temporis ;
- -1 090 983 € pour comptabiliser les produits constatés d'avance des conventions pluriannuelles qui n'ont pas prévues de jalons prescriptifs.

(Pour plus de détail, voir rubrique C.2.2-2)

❖ Résultat comptable de l'exercice

Affectation du résultat 2019

Ce poste fait apparaître le résultat 2019 qui a été affecté par approbation de l'Assemblée Générale pour 806 743 € en réserve libre. Il est également composé de l'excédent comptable définitivement issu de l'utilisation de la réserve projets inférieure aux mises en réserve dédiées aux projets. Le solde est affecté par approbation de l'Assemblée Générale à hauteur de - 74 471 € net en diminution de la réserve projets.

Excédent de l'exercice 2020

L'excédent de l'année 2020 est de 3 909 600 €.

Résultat	+ 3 909 600 €
Dont variation issue de la mise / utilisation de la réserve projets	+ 2 558 101 €
Dont legs	+ 202 891 €
Dont résultat hors mise / utilisation de la réserve projets	+ 1 148 608 €

Sur proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, l'affectation du résultat est décomposée comme suit :

- Une partie en réserve libre chaque année, avec des indicateurs de vie financière encourageants ;
- Une partie en réserve projets (dédiée aux missions sociales) ;
- Une partie allouée à Dotasif en provenance des legs reçus.

Le détail en sera donné l'année prochaine, après approbation par l'Assemblée Générale.

❖ Subvention d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
Compte 131 _ Montant nominal :						
Affectés à des biens non renouvelables	247 328		247 328	24 651	179 996	91 984
Affectés à des biens renouvelables						0
TOTAL	247 328	0	247 328	24 651	179 996	91 984
Compte 139 _ Quotes-parts virées au résultat :						
Affectés à des biens non renouvelables	124 960		124 960	84 515	165 646	43 830
Affectés à des biens renouvelables						0
TOTAL	124 960	0	124 960	84 515	165 646	43 830

Le solde des subventions d'investissement au 31 décembre 2020 se compose de :

- 46 682 € de la Quote-part de la subvention SCI SIF INVEST finançant des immobilisations en cours d'amortissement ;
- 20 650 € de la subvention Coordination SUD destinée à financer une partie de l'ERP ;
- 24 651 € de la subvention de la DRIHL 2020-2021.

❖ Subvention SCI SIF INVEST pour les travaux du local de Saint-Denis :

Une subvention d'investissement avait été accordée en 2006 par les associés de la SCI SIFINVEST pour participer aux travaux du bâtiment (local de Saint-Denis). Le montant de la subvention est de 107 382 € ;

Au 1^{er} janvier 2020, la partie de la subvention intégralement virée dans le compte de résultat a été reprise pour un montant de 60 700 €. Le solde de la subvention est de 46 682 € ;

A la clôture de l'exercice 2020, le montant de la reprise pour la partie résiduelle de la subvention est de 3 112 €. Elle est calculée en fonction des dotations aux amortissements des immobilisations afférentes.

❖ Subvention Coordination SUD :

En 2019, une subvention d'investissement a été reçue pour le financement du projet de progiciel de gestion intégré (ERP). Elle a été accordée par Coordination SUD pour un montant de 35 000 €. Elle est destinée à financer sa mise en place.

En 2020, un avenant a été signé avec le bailleur permettant de reporter la durée de la convention et apportant des précisions les éléments financiers. Une régularisation de 14 350 € est alors constatée à la clôture de l'exercice ramenant le montant de cette subvention d'investissement à 20 650 ;

A la clôture de l'exercice 2020, aucune reprise n'est constatée dans le résultat de la période. L'immobilisation financée par cette subvention d'investissement n'est pas mise en service à la clôture.

❖ Subvention de la DRHIL 2020-2021 :

En 2020, une subvention d'investissement est accordée par la DRHIL pour le dispositif « maraudes » (renforcement des tournées du 1^{er} novembre 2020 au 31 mars 2021).

A la clôture de l'exercice 2020, aucune reprise n'est constatée dans le résultat de la période. La subvention d'investissement n'a pas encore été consommée.

❖ Subvention de la DDCS :

En 2017, une subvention d'investissement a été reçue pour le financement des immobilisations du centre d'hébergement des migrants (CHM) de Massy pour 104 946 €. Le projet en question est arrivé à son terme fin 2017. Afin de communiquer au bailleur, la DDCS de l'Essonne, la restitution finale du projet, il a été décidé de solder les différents postes comptables impactés par la subvention de 2017.

Une reprise de l'intégralité du solde de la subvention d'investissement du projet CHM de Massy de 81 403 € est constatée à l'ouverture de l'exercice 2020.

➤ **Provisions réglementées**

	01/01/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Amortissements dérogatoires	35 035		19 090	15 946
TOTAL	35 035	0	19 090	15 946

En 2017, un amortissement dérogatoire a été constaté au titre des immobilisations affectées au centre d'hébergement des migrants (CHM) de Massy pour 46 767€.

Une reprise de l'intégralité du solde des amortissements dérogatoires du projet CHM de Massy de 15 662 € est constatée à l'ouverture de l'exercice 2020.

A la clôture de l'exercice 2020, une reprise est constatée de 3 428 €.

10-Etat des provisions

❖ Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction des risques connus et estimés dès lors qu'une sortie de ressources est probable à la date de clôture de l'exercice.

- Les provisions pour risques et charges notamment litiges sont estimées par la direction sur la base des risques encourus (sortie de ressources probable) et conseils des avocats.
- Les provisions pour risques de changes représentent les pertes de changes latentes sur dettes et créances à la clôture et sont estimées sur la base de calcul du cours de clôture de l'exercice.

Toutes les provisions font l'objet d'une revue d'estimation à la clôture de l'exercice.

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provision pour litiges (1)	266 486		243 886		22 600
Provision pour litiges prud'homaux	149 108	15 679	92 839		71 948
Provisions pour risque sur avoirs à l'étranger	40 416	29 287		1 558	68 145
Provision pour risque de change	9 716	73 721	9 716		73 721
Provisions pour autres risques (2)		543 046			543 046
TOTAL	465 726	661 733	346 441	1 558	779 460
Répartition des dotations et reprises					
Exploitation		588 012	336 725	1 558	
Financières		73 721	9 716		
Exceptionnelles					

(1) : La reprise de 243 886 € est liée au dénouement d'un litige qui a opposé le SIF à la Société Hôtelière avec la signature d'un accord transactionnel au 30 mars 2021 ;

(2) : La dotation globale de 543 046 € est constatée pour couvrir les risques suivants :

- a. Les risques liés à la mission Irak pour 164 157€ (dépenses douteuses et risque de reversement des subventions bailleurs) ;
- b. Le risque de reversement de 378 889 € lié au dénouement du litige a opposé le SIF à la Société Hôtelière compte tenu du fait que les factures ont été déclarées dans le cadre du financement du projet par les bailleurs.

❖ Provisions pour dépréciation de l'actif circulant :

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Dépréciation des actifs circulants	87 815				87 815
Dépréciation autres créances	196 522				196 522
TOTAL	284 337	0		0	284 337

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actif circulant sont comptabilisées dès lors qu'un indice de perte de valeur ou irrécouvrabilité est probable à chaque clôture.

11-Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont enregistrés, à la clôture de l'exercice, pour la partie des ressources affectées par les tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

L'impact de la première application du Règlement ANC 2018-06 au niveau des fonds dédiés est double :

1^{er} impact : Un impact de présentation lié aux nouveaux comptes comptables en fonction de la nature des ressources :

A l'ouverture de l'exercice	Montant global avant d'ouverture	Reclassement de compte à compte	Montant global après reclassement
Fonds dédiés (194-195-197)	12 794 205	-12 794 205	0
Subvention d'exploitation (194)		1 734 982	1 734 982
Contributions financières d'autres organismes (195)		1 123 141	1 123 141
Ressources liées à la générosité du public (196)		9 936 082	9 936 082
TOTAL	12 794 205	0	12 794 206

2^{ème} impact : La profession comptable a supprimé la règle du prorata-temporis pour la répartition des subventions et des contributions financières pluriannuelles. La contrepartie de l'impact du changement de méthode est le report à nouveau.

Au 1^{er} janvier 2020, l'impact du changement de méthode du fait de la suppression du prorata-temporis est de 1 090 983 €.

A l'ouverture de l'exercice	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06
Subvention d'exploitation (194)	1 734 982	-359 432	1 375 550
Contributions financières d'autres organismes (195)	1 123 141	-731 551	391 590
Ressources liées à la générosité du public (196)	9 936 082	0	9 936 082
TOTAL	12 794 205	-1 090 983	11 703 222

(Pour plus de détail, voir rubrique C.2.2-2)

Au 31 décembre 2020, le montant des fonds dédiés s'élève à **16 845 583 €**. Ces derniers correspondent aux fonds restant à utiliser sur les dons, les subventions d'exploitation et les contributions financières :

	01/01/2020	Reports	Utilisations	31/12/2020
Subvention d'exploitation (194)	1 375 550	-18 140	252 618	1 104 792
Contributions financières d'autres organismes (195)	391 590	716 599	39 864	1 068 325
Ressources liées à la générosité du public (196)	9 936 082	8 228 837	3 492 453	14 672 465
TOTAL	11 703 222	8 927 296	3 784 936	16 845 582

11-1 Suivi des fonds dédiés issus des ressources liées à la générosité du public

Les fonds dédiés issus des dons privés, **14 672 465 €**, représentent le principal poste du total des fonds dédiés qui s'élèvent à **16 845 583 €**.

Le Secours Islamique France utilise les dons selon le souhait exprimé par ses donateurs. Si les fonds n'ont pas été entièrement utilisés dans l'année, ils sont affectés en fonds dédiés et seront exécutés ultérieurement.

Aux fonds antérieurs, au 31/12/2019, sont ajoutés en ressources les dons reçus en 2020, et soustraits en emplois les réalisations de projets (pris sur les fonds concernés par ces projets) et les frais de gestion.

Ceux-ci sont imputés sur l'ensemble des fonds au prorata des dons reçus. Toutefois, des taux d'imputation spécifiques sont appliqués sur certains fonds sur décision de la Commission financière du Conseil d'Administration.

Le tableau présenté ci-après détaille les fonds dédiés correspondant aux ressources liées à la générosité du public non consommées à la clôture de l'exercice :

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public (196)	9 936 082	0	9 936 082	8 228 837	3 492 453	0	0	14 672 465	216 909
FONDS DEDIES AQIQA	39 200		39 200	7 040	39 200			7 040	
FONDS DEDIES CREUSER UN PUIITS	433 038		433 038	765 540	159 424			1 039 154	
FONDS DEDIES SANTE	119		119					119	119
FONDS DEDIES NOURRIR NECESSITEUX	604		604	587 658	604			587 658	
FONDS DEDIES URGENCES	297 429		297 429	678 588	297 429			678 588	
FONDS DEDIES PROJETS ORPHELINS	2 535 250		2 535 250	1 773 347	393 944			3 914 653	7 237
FONDS DEDIES ZAKAT EL MAAL FRANCE	135 340		135 340	772 410	135 340			772 410	
FONDS DEDIES ALGERIE	20 648		20 648		20 648			0	
FONDS DEDIES BANGLADESH	276 107		276 107	315	276 107			315	
FONDS DEDIES CADEAU DE L'AID	867		867	232 847	867			232 847	
FONDS DEDIES MAROC	227 327		227 327		105 441			121 886	
FONDS DEDIES PALESTINE	1 179 322		1 179 322	1 347				1 180 669	
FONDS DEDIES EDUCATION PALESTINE	31 277		31 277	30 090				61 367	
FONDS DEDIES MICRO CREDITS PALESTINE	11 689		11 689					11 689	11 689
FONDS DEDIES CRISE PALESTINIENNE	1 269 565		1 269 565	769 850	1 228 483			810 932	
FONDS DEDIES CRISE IRAKIENNE	20		20		20			0	
FONDS DEDIES CRISE YEMENITE	731 361		731 361	561 816	198 514			1 094 663	
FONDS DEDIES ZAKAT EL MAAL PALESTINE	2 394 505		2 394 505	1 310 497	626 429			3 078 573	
FONDS DEDIES SOUDAN	866		866					866	866
FONDS DEDIES MALENTENDANTS SOUDAN	12 684		12 684					12 684	12 684
FONDS DEDIES PUIITS SOUDAN	70 943		70 943					70 943	70 943
FONDS DEDIES TCHETCHENIE	79 429		79 429					79 429	79 429
FONDS DEDIES EGYPTE	12 113		12 113					12 113	
FONDS DEDIES PUIITS INDIVIDUELS			0	186 710				186 710	
FD DEDIES SOLIDARITE FRANCE			0	58 906				58 906	
FD DEDIES CHEQUES SERVICES			0	33 395				33 395	
FONDS DEDIES SEISME JAVA INDONESIE	25 344		25 344					25 344	25 344
FONDS DEDIES ROHINGYAS	132 433		132 433	393 711				526 145	
FONDS DEDIES MOUSTIQUAIRES	8		8					8	8
FONDS DEDIES IRAN	8 590		8 590					8 590	8 590
FONDS DEDIES SACRIFICE	10 001		10 001	64 769	10 001			64 769	

Le poste « Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » (correspondant aux nouveaux fonds dédiés restant à engager) a augmenté, passant de 4 190 406 € en 2019 à 8 228 837 € en 2020 et représente 25% du total des dons collectés courant 2020.

Le poste « Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » (correspondant aux fonds antérieurs ayant financés des missions) a baissé, passant de 4 830 133 € en 2019 à 3 492 453 € en 2020.

En conséquence, le cumul des fonds restant à engager en fin d'exercice passe de 9 936 082 € en 2019 (après reclassement des comptes) à 14 672 465 € en 2020.

Ces données sont une image de la situation au 31 décembre 2020 : une partie de ces fonds dédiés a déjà été engagée au cours du 1er semestre 2021.

Une partie de ces fonds dédiés a déjà été engagée en cours du 1er semestre 2021. Pour autant, le SIF dépend à 70 % des fonds propres pour financer ses missions, les fonds servent à l'association à se projeter sur plusieurs mois dans ses prévisions opérationnelles, ce qui permet une gestion sans rupture des programmes tout en gardant son indépendance.

Plus généralement, le niveau des fonds dédiés cumulés résulte de plusieurs facteurs :

- Certains projets pluriannuels qui engendrent un décaissement sur plusieurs années : une partie des sommes affectées à ces projets resteront un temps en fonds dédiés.
- La volonté du SIF de suivre en direct un maximum de ses programmes et opérations humanitaires (en tant qu'opérateur direct). Ses missions sociales se développent progressivement chaque année, le SIF souhaitant prendre le temps de mettre en place des projets de qualité (impact à plus long terme, retour vers l'autonomie des populations bénéficiaires).

Une fois ces sommes comptabilisées en fonds dédiés, elles servent exclusivement à la réalisation de missions sociales. Plus aucun frais de fonctionnement et frais de recherche de fonds ne peuvent être imputés, sauf à demander expressément l'accord du donateur.

De plus, chaque fonds dédié est suivi distinctement et est utilisé conformément à son objet (géographique et/ou thématique), là encore sauf à demander l'accord du donateur.

Par ailleurs, les financements non affectés par les tiers financeurs ou donateurs à un projet déterminé servent au financement de projets, au règlement des frais de fonctionnement ou de recherche de fonds, et sont constitutifs du résultat net s'ils n'ont pas été utilisés à la clôture de l'exercice.

Cet excédent peut ensuite, sur décision de l'Assemblée Générale, être affecté en fonds propres (réserves) dont il faut souligner l'importance, tant vis-à-vis de nos bailleurs de fonds que de nos donateurs, car ils permettent au SIF d'assurer le développement et la pérennité de ses missions humanitaires et sociales.

11.2 Suivi des fonds dédiés issus des subventions d'exploitation

Le tableau présenté ci-après détaille les fonds dédiés correspondant aux subventions d'exploitation non consommées à la clôture de l'exercice :

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	dont Rbsmt		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation (194)	1 734 982	-359 432	1 375 550	-18 140	252 618	0	0	1 104 792	78 825
Fonds dédiés sur subventions de fonds	-2		-2	2	0			0	
Projets subventionnés DDCS	245 887	0	245 887	100	28 948	0	0	217 038	0
Projets subventionnés DRIHL	722 181	0	722 181	-170 276	3 178	0	0	548 727	78 721
FD SUBV. FR 44 CHM MASSY	407 380		407 380	-129 892	220 492			56 996	-
FD SUBV NG PRJ CHAIN CDC 2017	104		104	0	0			104	104
FD SUBV MALI AFD 2019	283 555	-283 555	0	112 003	0			112 003	-
FD SUBV MADAGASCAR AFD 2019	75 877	-75 877	0	169 924	0			169 924	-

11.3 Suivi des fonds dédiés issus des contributions financières des autres organismes

Le tableau présenté ci-après détaille les fonds dédiés correspondant aux contributions financières des autres organismes non consommées à la clôture de l'exercice :

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	dont Rbsmt		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes (195)	1 123 141	-731 551	391 590	716 599	39 864	0	0	1 068 325	334 720
FD SUBV. PK02 WFP NUTRITION 15	1 411		1 411	0	0			1 411	1 411
FD SUBV. INTER IRB	324 413		324 413	0	0			324 413	324 413
FD SUBV. SY UNHCR 2017	3 987		3 987	0	0			3 987	
FD SUBV. TD UNICEF 2011	8 580		8 580	0	0			8 580	8 580
FD SUBV. TD FAO 2011	286		286	0	0			286	286
FD SUBV. TD FAO3 2011	30		30	0	0			30	30
CONV FAO NG17/18 SIGNE 11/17	10 889		10 889	0	0			10 889	
FD SUBV TD CONV UNICEF 18/19	115 456	-115 456	0	0	0			0	
PROJET IRAK WFP 2019	357 199	-357 199	0	0	0			0	
FD SUBV UNICEF SYRIE 2019 EDUCATION	31 221	-31 221	0	0	0			0	
FD SUBV WFP PAKISTAN 2019	15 673	-15 673	0	0	0			0	
FD SUBV MALI GIZ 2019	124 578	-124 578	0	667 401	0			667 401	
FD SUBV MALI UNION EURO 2019	31 702	-31 702	0	0	0			0	
FD SUBV MALI 2019	55 723	-55 723	0	0	0			0	
FD SUBV TCHAD PAM 2018	2 130		2 130	0	0			2 130	
FONDS DEDIES DOTASIF	39 864		39 864	49 198	39 864			49 198	

CAJ : Centre d'Accueil de Jour

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

MAB : Mise à l'abri

CHM : Centre d'Hébergement des Migrants

EPISOL : Epicerie Solidaire

AFD : Agence Française de Développement

CDC : Centre de crise du ministère des affaires européennes et étrangères

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

GIZ : Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit – coopération allemande

IRB : Islamic Relief Belgique

UN : Nation Unies

OCHA : Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires

PAM : Programme alimentaire mondial des Nation Unies

UE : Union Européenne

UNHCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

UNICEF: United Nations Children's Fund

WFP : Programme alimentaire mondial

ECHO : Direction Générale de l'Aide Humanitaire et de la Protection Civile de la Commission Européenne

CCAS : Centre Communal D'Action Social

FONJEP : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

FMR : Fondation Muslim Relief

12-Etat des échéances des dettes

L'état des dettes se décompose comme suit au 31/12/2020 :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :		0		
Emprunt et dettes financières divers		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 595 179	2 595 179		
Dettes des legs et donations	580	580		
Dettes fiscales et sociales	1 758 714	1 758 714		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 322	16 322		
Autres dettes (*)	1 213 481	1 213 481		
Instruments de trésorerie (**)	7 026	7 026		
Produits constatés d'avance	8 067 373	8 067 373		
TOTAL	13 658 675	13 658 675	0	0
(*) Dont envers les entités liées (Fonds de dotation, SCI)				
(**) concours bancaires et soldes créditeurs de banque				

Les dettes fournisseurs se décomposent principalement comme suit :

Société Hotelière (*)	855 000 €
Fournisseurs internationaux divers	33 927 €
Emigex	31 200 €
Octopus	26 500 €
Kerel	22 226 €
Linkedin	17 018 €
Cape	15 373 €

(*) (Pour plus de détail, voir la rubrique B.6)

Les dettes fiscales et sociales concernent les montants dus aux organismes sociaux et aux salariés au 31 décembre 2020.

Enfin, le poste « autres dettes » comprend les décalages de trésorerie entre les bailleurs/partenaires et le SIF ainsi que les montants dus au fonds de dotation DOTASIF :

Partenaires (*)	405 128 €
Compte courant DOTASIF(**)	347 785 €

(*) Les dettes partenaires se composent des sommes restant à verser à des partenaires réalisant des projets à l'international.

(**) Les montants dus à DOTASIF se composent de :

- - 419 333 € du don Waqfs de 2020 ;
- + 49 198 € de contribution financière donnée au SIF ;
- + 22 350 € d'avances de divers frais.

13-Produits constatés d'avance (PCA)

Produits constatés d'avance : 8 067 373 € (subventions 2021 signées en 2020).

La profession comptable a supprimé la règle du prorata-temporis pour la répartition des subventions et des contributions financières pluriannuelles. La contrepartie de l'impact du changement de méthode est le report à nouveau.

Au 1er janvier 2020, l'impact du changement de méthode du fait de la suppression du prorata-temporis est de 1 090 983 €.

Les principaux montants sont :

A l'international :

• Mali	Subvention UE	2 526 346 €
• Mali	Subvention GIZ	157 455 €
• Mali	Subvention AFD Régional	834 519 €
• Mali	Subvention AFD	520 778 €
• Mali	Subvention CDC	499 910 €
• Madagascar	Subvention AFD	219 546 €
• Madagascar	Subvention ECHO	376 234 €
• Kenya Somalie	Subvention CDC	170 506 €
• Sénégal	Subvention AFD Régional	641 058 €
• Syrie	Subvention UNHCR	718 872 €
• Syrie	Subvention UNHABITAT	165 098 €
• Syrie	Subvention OCHA	506 018 €
• Pakistan	Subvention WFP	37 475 €
• Liban	Subvention WFP	323 461 €
• Madagascar	Subvention Axian	20 872 €

En France

• Subvention DRIHL93 PH-LIVRY-GARGAN	27 120 €
• Subvention DRIHL93 MARAUDES	16 464 €
• Subvention DRIHL93 MSFR Colis alimentaires 20-21	70 975 €
• Subvention DRIHL93 MARAUDES	98 816 €
• Subvention REFORME FONDS DEDIES	50 000 €
• Subvention DRIHL93 MARAUDE COORD COVID	100 000 €
• Subvention ST DENIS PLAN HIVER 20-21	1 208 €
• Subvention DRIHL93 MARAUDE RENFORCE	13 875 €
• REGUL SI SUD COORDINATION	14 350 €

14-Charges à payer

Les charges à payer comprennent les rubriques suivantes :

	Montant
Factures non parvenues (*)	1 364 573
Personnel - congés à payer	382 267
Personnel - autres charges à payer	467 028
Charges s/provision congés à payer	102 042
Organismes sociaux à payer	18 581
Etat charges à payer	28 269
Autres charges à payer	57 546
Total	2 420 306

(*) **Détail des factures non parvenues :**

Sur les missions Internationales	1 031 669 €
Autres factures non parvenues	332 904 €

15-Ecarts de conversion - Passif

(Pour plus de détail, voir la rubrique C.8)

F- Note sur le Compte de Résultat

Les notes suivantes concernent les postes les plus significatifs de l'année 2020.

Le Règlement ANC n°2018-06 a clarifié la définition, la comptabilisation et le traitement à la clôture des différentes ressources. *(Pour plus de détail, voir la rubrique C.2.2-1)*

Pour une comparaison avec l'exercice 2019, du fait de la réforme comptable, il convient de cumuler les subventions d'exploitation et les contributions financières. Ces ressources ont connu une baisse qui résulte de :

- La constatation des produits en fonction des charges directes et indirectes en absence de jalons prescriptifs ;
- Le reclassement des fonds dédiés dans les produits constatés d'avance repris au 1^{er} janvier 2020 ;
- La crise sanitaire de la COVID-19 (ralentissement de la réalisation des projets).

1- Concours publics et subventions publiques :

Libellé	2020	2019
Concours publics	0	0
Subvention des projets internationaux	1 574 831	10 263 061
AFD SA - Mali (1)	718 764	
AFD Régional - Mali	15 481	
CDC - Mali - Talibés	90	
CDC - Irak - Emergency response 2019	286 307	
CDC - Kenya-Somalie - URG Covid CDC	155 894	
CDC - Kenya-Somalie - URG Covid CDC Acted	86 472	
AFD SA - Madagascar - AVOTIA Résil Moro (1)	302 881	
AFD Régional - Sénégal	8 942	
Subvention des projets France	654 229	621 696
DRIHL 93 HEBERGEMENT ALT1 2020	19 111	
DDCS 91 HEBERGEMENT ALT1 2020	7 470	
DDCS 91 CAJ 91 - 2020	115 545	
DDCS 91 CHU MASSY 2020	453 420	
DRIHL93 COLIS ALIMENTAIRE 2020	10 654	
DRIHL93 MARAUDE COVID19 -2020	2 321	
DDCS 91 CAJ DOMICILIATION 2020	31 000	
DDCS91 MAB-FEMMES-91 2020	198 852	
CCAS ST DENIS PLAN HIVER 20-21	2 192	
DRIHL 93 MARAUDE ALIM. COVID	6 876	
DRIHL 93 MARAUDES RENFORCEES 20	2 853	
DRIHL 93 MARAUDE 2020	12 842	
CCAS ST DENIS PANIERS SOL 2020	25 000	
CCAS SAINT DENIS PSP 2019-2020	3 400	
DDCS SURCOUT COVID 2020	81 430	
SUBVENTION 2020 Episol Maraude C	9 500	
SUBVENTION MAIRIE DE ST-OUEN	3 400	
SUB DRIHL93 PH-LIVRY-GARGAN 19	27 120	
DRIHL93 MARAUDES 2019	16 464	
CCAS-ST-DENIS REPAS PSP 2019	-843	
CHM Clamart - DRIHL 92 (2)	-90 806	
CHM Epinay - DRIHL 93 (2)	-117 977	
CHM Massy - DDCS 91(2)	-129 892	
Extension horaires CAJ - DDCS 91(2)	-9 800	
CAJ Massy - Domiciliation - DDCS 91(2)	-9 000	
MAB Hommes Massy - DDCS 91(2)	-16 904	
Subvention des projets Fonds Privés	6 144	15 672
FONJEP - Volontariat de solidarité internationale	6 144	
Autres subventions	5 169	0
Aide emploi	5 169	
Total	2 240 373	10 900 430
(1) : Impact de l'application du nouveau Règlement ANC n°2018-06		
AFD SA - Mali	283 555	
AFD SA - Madagascar - AVOTIA Résil Moro	75 877	
(2) : Impact de la régularisation sur subventions antérieures	- 374 379	

La variation globale du poste des subventions d'exploitation a deux origines :

- La comptabilisation de certaines conventions dans les contributions financières : nouveau compte créé par le nouveau Règlement ANC n°2018-06 pour un montant de + 7 143 203 € ;
- L'impact du changement de méthode du au reclassement de certains fonds dédiés dans les produits constatés d'avance au 1^{er} janvier 2020. Le montant du reclassement est de - 359 432 € ;

2- Ressources liées à la générosité du public

Les ressources comprennent :

- Les dons manuels ;
- Les legs, donations et assurances-vie.

Les dons collectés en numéraires auprès du public, sont répartis en fonction des thématiques suivantes :

Affectation des dons et libéralités	2020	2019
SECOURS ISLAMIQUE	2 694 189	2 261 145
INTERETS BANCAIRES	555 595	426 817
PROJET DE DEVELOPPEMENT	50 704	53 242
EAU ET ASSAINISSEMENT	525 828	521 626
PUITS PARTICIPATIF	819 689	932 362
PUITS INDIVIDUEL	200 045	
PALESTINE	0	10
ENFANCE PALESTINE	32 239	37 926
PARRAINAGE D'ORPHELINS	3 552 504	3 809 750
PARRAINAGE PARTICIPATIF	1 587 793	998 763
CAISSE DES ORPHELINS	1 893 811	1 282 566
FONDS ENFANCE	509 833	517 978
CADEAUX AUX ORPHELINS	0	-450
CADEAU DE L'AID	408 890	325 356
AQIQA	183 360	126 560
CAISSE SACRIFICES	2 640 805	2 135 789
SOCIAL ORPHELIN HAM	3 400	3 480
SOLIDARITE FRANCE	305 419	178 747
URGENCES	1 180 924	448 058
ZAKAT AL MAAL	8 145 614	6 875 309
ZAKAT AL MAAL FRANCE	1 030 948	528 278
ZAKAT AL MAAL PALESTINE	1 404 100	1 058 396
ZAKAT AL FITR	1 804 361	1 557 449
SECU ALIM (NOURRIR NECESSITEUX)	1 289 317	1 060 736
CORNE DE L'AFRIQUE	4 787	6 283
REFUGIES/MIGRANTS/DEPLACES	72 814	64 487
ROHINGYAS	421 832	186 719
CRISE PALESTINIENNE	823 283	781 146
CRISE SYRIENNE	270 963	251 401
CRISE IRAKIENNE	12 731	7 061
CRISE YEMENITE	601 944	806 080
Dons manuels - Chèques service	39 200	
WAQF	545 296	337 768
DONS SUR RENTABILITE DOTASIF (*)		73 529
TOTAL	33 612 218	27 654 367

(*) Correspond à la rentabilité économique nette du fonds de dotation DOTASIF au titre de l'exercice 2020 versée au SIF est constatée dans les contributions financières.

Les produits des legs, donations et assurances vie se composent comme suit :

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	249 565
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	156 667
Reprise des dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	156 783
Dotation aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	249 448

3- Détail des contributions financières d'autres organismes privés

Les contributions financières d'autres organismes privés sont une nouvelle rubrique des produits d'exploitation créée par le Règlement ANC n°2018-06. Au 31 décembre 2019, les produits afférents à ces contributions étaient constatés dans les subventions d'exploitation.

Libellé	2020	2019
Contributions financières avec d'autres organismes privés à l'international	7 143 202	0
<i>Mali -ENF</i>	90 307	
<i>Mali GIZ - ENF</i>	1 061 160	
<i>Mali UE - ENF</i>	718 846	
<i>Syrie UNHCR - Shelter WASH and LVH support Aleppo</i>	289 981	
<i>Syrie UNHCR - Shelter WASH and LVH support Homs</i>	810 602	
<i>Syrie UNHCR - Shelter WASH and LVH support Damascus</i>	2 418 145	
<i>Syrie UNICEF - Back to educ° children&adolesc. 2019</i>	189 760	
<i>Syrie OCHA - Provision of WASH Activities for affected populations in rural damascus and daraa governorates</i>	3 514	
<i>Syrie UNHABITAT - rehabilitation of secondary sewage network from city center to UNRWA</i>	4 746	
<i>Syrie UNICEF 2019</i>	286 853	
<i>Tchad UNICEF - WASH 2018</i>	71 005	
<i>Irak UNDP -</i>	135 436	
<i>Irak WFP -</i>	174 229	
<i>Liban WFP - Food for training</i>	83 884	
<i>Madagascar ECHO -</i>	44 161	
<i>Madagascar Fondation AXIAN -</i>	0	
<i>Palestine OCHA - Provision of shelter</i>	237 417	
<i>Palestine OCHA - Winterization for Vulnerable Households Headed by Women in the Gaza Strip</i>	154 258	
<i>Pakistan WFP - ORAKZAI</i>	66 216	
<i>Pakistan WFP - Implementation of world food programme/TPK</i>	86 981	
<i>Pakistan WFP - Disaster Risk Manager</i>	40 920	
<i>Pakistan WFP - unconditional relief cash assistance / Sanghar</i>	22 883	
<i>Pakistan WFP - unconditional relief cash assistant JAMSHORO</i>	23 329	
<i>Pakistan WFP - Assesment WFP in Punjab</i>	12 070	
<i>Sénégal FMR 2020</i>	63 977	
<i>Sénégal FMR 2019</i>	54 108	
<i>Divers régularisations liées à des non-exécutions</i>	-1 585	
Contributions financières avec d'autres organismes privés - France	72 018	0
<i>ANDES CRISE COVID 2020</i>	1 000	
<i>ANDES CNES EPISOL 93</i>	6 610	
<i>SUBV COVID ANDES 2020 EPISOL</i>	15 210	
<i>DOTASIF (*)</i>	49 198	
Total	7 215 220	

(*) : La rentabilité économique nette du fonds de dotation DOTASIF au titre l'exercice 2020 remonté dans les comptes du SIF

En 2020, le SIF a remboursé des rejets de dépenses liés à deux conventions 2017 de projets exécutés au Nigéria. Le montant global de ces rejets est de 98 100 € et constaté dans les charges exceptionnelles.

4- Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

Le solde des reprises sur amortissement, dépréciation, provisions et transferts de charges passe de 42 956€ en 2019 à 405 223 € en 2020. Les principales variations correspondent à hauteur de :

- +243 886 € au titre de la reprise de la provision constatée fin 2017 pour le litige de la Société Hôtelière;
- 92 839 € au titre des litiges prud'homaux.

5- Utilisation de fonds dédiés

Le règlement ANC n°2018-06 présente l'utilisation des fonds dédiés au niveau du résultat d'exploitation (en 2019, cette rubrique était présentée en bas du compte de résultat). Le produit de 3 784 936 € se compose à hauteur de :

- +252 618 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation ;
- +39 864 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur contributions financières ;
- +3 492 453 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public.

6- Autres produits d'exploitation

Le solde des autres produits au 31 décembre 2020 est de 472 600 €. Il correspond notamment à :

- +25 966 € aux charges internes immobilisées dans le cadre de la mise en place de l'ERP (salaires chargés du chef de projet à compter du 1^{er} septembre 2020 ;
- 367 767 € aux gains de changes sur créances d'exploitation liées aux missions internationales ;
- 78 867 € aux divers produits de gestion.

7- Détail des autres charges d'exploitation

- Comparatif charges d'exploitation :

Détail compte de résultat	2020	2019
Achats de marchandises	8 216 366	13 774 647
Variations de stocks	-19 475	38 610
Autres achats et charges externes	7 368 538	8 566 660
Aides financières (*)	5 130 941	0
Impôts, taxes et versements assimilés	588 883	544 265
Salaires et traitements	9 416 697	10 349 522
Charges sociales	2 546 238	2 237 495
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (**)	1 300 831	729 160
Reports en fonds dédiés (***)	8 927 296	0
Autres charges (****)	274 274	2 494 230
CHARGES D'EXPLOITATION	43 750 589	38 734 588

(*) Le Règlement ANC n°2018-06 a introduit la notion des aides financières et définit un compte spécial pour les comptabiliser. Le solde correspond à hauteur de :

- 419 333 € de dotation octroyée au fonds de dotation DOTASIF au titre des dons Wakfs ;
- 1 466 367 € de subventions données par le SIF aux différents partenaires opérant en France et sur 12 territoires à l'étranger ;
- 3 245 240 € d'aides financières telles que les bourses remises aux tuteurs d'enfants orphelins parrainés dans différents pays (historiquement ces aides étaient constatées dans les achats de marchandise).

(**) Le solde correspond notamment aux dotations aux amortissements des immobilisations de 698 844 € et aux dotations aux provisions pour risques et charges de 588 012 € (378 889 € pour le risque de reversement lié au dénouement du litige avec la Société Hôtelière, 164 157 € pour le risque de la mission d'Irak, et 29 287€ des avoirs non récupérés de la mission du Bangladesh).

(***) Le règlement ANC n°2018-06 présente les reports en fonds dédiés au niveau du résultat d'exploitation (en 2019, cette rubrique était présentée en bas du compte de résultat). Le solde au 31 décembre 2020 correspond à hauteur de 9 290 666 € liés aux ressources 2020 non utilisées.

Le solde est réparti à hauteur de :

- ✓ +345 232 € des reports sur subventions d'exploitation ;
- ✓ +667 401 € des reports sur contributions financières d'autres organismes privés ;
- ✓ +8 278 035 € des reports sur les ressources liées à la générosité du public.

(****) La variation de la rubrique correspond notamment aux reclassements des versements aux partenaires et des charges de projets dans la rubrique aides financières.

- Explication des charges :

Les charges sont expliquées amplement en compte de résultat par origine et destination (voir partie E), avec distinction des missions sociales, des frais de fonctionnement et des frais d'appel à la générosité.

Toutefois, l'explication est donnée ici des principaux postes par nature :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements concernent dans la grande majorité les achats d'articles dans le cadre de nos missions sociales : kits, colis, semences, matériel agricole....
- Les autres achats et charges externes concernent également essentiellement les missions sociales : prestations d'évaluation des programmes, le transport logistique, les frais de déplacements, les frais de gardiennage...
- Les charges salariales sont également essentiellement imputées aux missions sociales, surtout l'international, et la hausse, bien que faible cette année, est multifactorielle :
 - Hausse du nombre de salariés liée au développement des programmes.
 - Embauches de postes salariés inhérents aux programmes humanitaires et sociaux et sans lesquels ces programmes ne pourraient se faire : travailleurs sociaux, agents de terrain, psychologues, logisticiens, experts techniques (experts forage puits, experts protection enfance, agronomes,...)
- Le poste autre charges comprend les réalisations de projets exécutés avec des partenaires. Mais également cette année à toutes les contributions financières réalisées par le SIF.
- Le poste Aides financières comprend désormais les partenaires comme sur les exercices précédents mais également les dotations faites directement aux bénéficiaires comme les bourses aux orphelins.

Dans le cadre de la réforme comptable, le poste de report en fonds dédiés a été remonté dans le Compte de résultat aux niveaux des charges d'exploitation.

En outre, une dotation à DOTASIF a été accordée pour 419 333 €.

Celle-ci a été constatée en charges de l'exercice et en contrepartie du compte courant du fonds de dotation DOTASIF en 2020.

8- Détail du résultat financier

Produits financiers	2020	2019
Autres intérêts et produits assimilés (*)	18 563	25 115
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges (**)	9 716	14 692
Différences positives de change (***)	165 911	-
TOTAL	194 189	39 807

(*) Le solde correspond aux intérêts financiers perçus sur les placements en 2020 ;

(**) Le solde correspond la reprise de la provision pour perte de change constatée au 31 décembre 2019 ;

(***) Le solde correspond aux écarts de change positifs (gains de change) sur les avoirs bancaires et en caisses détenus en monnaie étrangère. Avant 2020, ces écarts étaient traités au niveau du résultat d'exploitation.

Charges financières	2020	2019
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (*)	102 221	13 975
Intérêts et charges assimilées (**)	1 196	3
Différences négatives de change (***)	556 952	7
TOTAL	660 370	13 986

(*) Le solde correspond la dotation de la provision pour perte de change constatée au 31 décembre 2020 ;

(**) Le solde correspond aux charges bancaires sur les comptes bancaires ;

(***) Le solde correspond aux écarts de change négatifs (pertes de changes) sur les avoirs bancaires et en caisses détenus en monnaie étrangère. Avant 2020, ces écarts étaient traités au niveau du résultat d'exploitation.

9- Détail du résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	2020	2019
Sur opérations de gestion	445 377	2 252
Dénouement du litige avec la société Hôtelière (**)	378 889	
Prescription commerciale de dettes fournisseurs	43 831	
Autres produits exceptionnels	22 658	
Sur opérations en capital	102 455	160 675
Quotes-parts de subventions d'investissement (*)	84 515	
Produits de cession des immobilisations	17 941	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	19 090	11 468
Amortissement dérogatoire	19 090	
TOTAL	566 922	174 395

(*) Les quotes-parts des subventions d'investissement virées dans le compte de résultat correspondent à hauteur de :

- 81 403 € du solde résiduel de la subvention d'investissement inscrite dans le compte au 31 décembre 2019 octroyée dans le cadre du projet CHM de Massy soldé au 1^{er} janvier 2020 ;
- 3 113 € à la quote-part de la subvention d'investissement des travaux octroyée en 2006 par la SCI SIF Invest pour les locaux de Saint-Denis

(**) Le produit exceptionnel est lié au dénouement du litige commercial opposant le SIF à la Société Hôtelière né en 2017. Il correspond à la différence entre la dette commerciale et le montant de l'accord transactionnel conclu le 30 mars 2021 pour 855 000€.

Charges exceptionnelles	2020	2019
Sur opérations de gestion	115 340	4 373
Rejets de dépenses – Sénégal (*)	98 100	
Pénalités et amendes	5 833	
Autres charges exceptionnelles	11 407	
Sur opérations en capital	110 683	40 081
VNC des immobilisations cédées	87 452	
Autres charges exceptionnelles (**)	23 231	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (***)	286 157	0
TOTAL	512 180	44 454

(*) Des rejets de dépenses liés à des projets faits au Nigéria en 2017 sont constatés dans les comptes de 2020. Le SIF a procédé aux remboursements de la quote-part des subventions déjà reçues à hauteur du même montant.

(**) Une perte de 23 231 € est constatée dans les comptes pour les caisses de la mission Irak. Elle correspond à la différence en solde comptable et l'inventaire physique au 31 décembre 2020.

(***) Une dotation exceptionnelle de 286 157 € est constatée dans au 1er janvier 2020 pour solder le projet CHM de Massy.

10-Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Le Règlement ANC n°2018-06 apporte une nouveauté qui réside dans l'obligation du SIF de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par le SIF. Elles sont comptabilisées en pied du compte de résultat.

Le SIF a recensé deux catégories de contributions volontaires :

- Les dons en nature constitués de denrées alimentaires d'une valeur de 72 913 € en 2020 ;
- Le bénévolat : La valorisation est faite au SMIC horaire sur la base des heures recensées par le service RH. La valeur du bénévolat est de 104 242 € pour 10 170 heures dont 170 heures effectuées par les membres du conseil d'Administration bénévoles, dans le cadre de leurs mandats. Le SIF a pris la décision de quantifier et de valoriser les heures effectuées par les membres du conseil d'Administration bénévoles.

G- Autres informations

1- Effectif salarié

L'effectif moyen du Secours Islamique France au 31/12/2020 est de 95 salariés (équivalent temps plein) au cours de l'année 2020 contre 108 en 2019.

Par ailleurs, l'effectif 2020 de tous les contrats des salariés à l'international est de 792.

L'ensemble des effectifs est réparti comme suit :

France	95
International - salariés nationaux	738
International - expatriés	54

2- Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration

En plus des fonctions définies statutairement, le Président chapeaute les Relations extérieures et le Plaidoyer du Secours Islamique France.

De même, le Trésorier, en plus des prérogatives définies dans les statuts, intervient dans les commissions Contrôle/Évaluation et Finances du Conseil d'Administration qu'il dirige et codirige respectivement.

Du fait du temps conséquent alloué à ces mandats spécifiques et dans l'intérêt de l'Association, le Président et le Trésorier ainsi que l'administrateur nommé Président du Comité Ethique du Secours Islamique France reçoivent une rémunération sur décision du Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions de l'article 261-7-1D du code général des impôts, le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 143 105 € pour l'année 2020.

De plus, les frais réels remboursés à l'ensemble des administrateurs se sont élevés à 13 998 €, ces frais se composent de frais de déplacements.

3- Rémunérations versées aux trois plus hauts cadres

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, le montant des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants hors Conseil d'Administration est de 213 086 € pour l'année 2020. Il n'existe pas d'avantage en nature. Le montant des frais réels qui leur ont été remboursés s'élève à 4 665 €. Ces frais se composent essentiellement de frais de déplacements.

4- Engagements hors bilan

Engagements donnés

Les engagements du SIF en matière de retraite ont fait l'objet d'une évaluation sur la base des règles légales, compte tenu de l'effectif présent au 31/12/2020, de l'ancienneté actuelle et de celle supposée lors du départ, pondéré des coefficients de mortalité et de turnover.

Au 31 décembre 2020, le SIF a évalué ses engagements de retraite à **464 928 €** contre **316 853 €** en 2019. La variation est due à la baisse du taux d'actualisation qui est passé de 1.1% en 2019 à 0.34% en décembre 2020.

Engagements reçus

Néant.

5- Honoraires du Commissaire aux Comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes facturés au cours de l'exercice clos le 31/12/2020 se décompose comme suit :

- a. Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes : 84 K€ TTC
- b. Honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes (SACC) : 48 K€ TTC

H- LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2020 (CROD)

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution du SIF dans une perspective de continuité d'activité. Pour la première application du Règlement ANC n°2018-06, le SIF n'a pas choisi l'option de présenter une colonne relative à l'exercice 2019.

Le CROD présente les ressources du SIF par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique. Il ne comporte pas le comparatif avec l'exercice antérieur.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat.

La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris en ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied du compte de résultat.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contributions volontaires en nature.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	33 862 565	33 861 665
1.1 Cotisations sans contrepartie	900	-
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	33 612 217	33 612 217
- Legs, donations et assurances-vie	249 448	249 448
- Mécénat	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 434 392	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-	
2.2 Parrainage des entreprises	-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	7 215 220	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 219 172	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	2 324 888	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	434 029	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	3 784 936	3 492 453
TOTAL	48 840 810	37 354 118
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES	30 059 829	19 903 730
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	2 260 126	614 154
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	27 556 573	19 046 446
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		
1.3 Plaidoyer	243 130	243 130
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 340 962	2 340 962
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 328 536	2 328 535
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	12 426	12 426
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 890 843	2 552 746
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	704 208	325 320
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	8 071	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	8 927 296	8 228 837
TOTAL	44 931 210	33 351 594
EXCEDENT OU DEFICIT	3 909 600	4 002 524

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	177 155	177 155
Bénévolat	104 242	104 242
Prestations en nature	-	-
Dons en nature	72 913	72 913
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-	
Prestations en nature	-	-
Dons en nature	-	-
TOTAL	177 155	177 155
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	175 413	175 413
Réalisées en France	175 413	175 413
Réalisées à l'étranger		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 742	1 742
TOTAL	177 155	177 155

1- Produits par origine :

1-1 Produits liés à la générosité du public :

❖ Cotisations sans contrepartie :

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Le montant des cotisations sans contrepartie au titre de l'exercice 2020 est de 900 €.

❖ Dons manuels y compris les produits reçus de ventes de dons en nature :

Les dons manuels constituent une des deux principales ressources du SIF, ce qui leur confère un caractère récurrent. Ils sont constatés dans les produits d'exploitation.

Les dons manuels versés en chèques datés de 2020 et reçus jusqu'au 15 janvier 2021 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2020.

Les reçus fiscaux au titre des dons manuels constatés dans les produits d'exploitation de 2020 sont remis aux donateurs au titre de la même période.

Les dons manuels passent de **27 654 367 €** en 2019 à **33 861 782 €** en 2020, soit une croissance de 22%.

Les dons manuels affectés, c'est-à-dire assortis d'une clause restrictive d'utilisation, ont connu une hausse de 22%, passant de **17 753 328 €** en 2019 à **21 671 523 €** en 2020.

Les dons manuels non affectés (fonds général...), ont augmenté de 23% passant de **9 901 039 €** en 2019 à **12 190 259 €** en 2020. Ils comportent les dons Zakat al Maal, qui ne sont limités ni géographiquement ni thématiquement.

(Pour plus de détail voir la rubrique F.2)

❖ Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés :

Le Règlement ANC n° 2018-06 apporte des changements notoires dans les schémas comptables et faits générateurs associés aux legs et donations.

(Pour plus de détail, voir rubrique C.2-5).

Le montant du legs accepté le 09 janvier 2020 et réalisé totalement courant de l'exercice est de 249 448€

(Pour plus de détail voir la rubrique F.2)

❖ Autres produits liés à la générosité du public :

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme suite :

- Les collectes redistribuées : Il s'agit de la quote-part de générosité reçue d'autres organismes en présence d'accords ou de conventions désignant expressément le SIF comme bénéficiaire de tout ou partie de la collecte. Le SIF n'a pas conclu d'accords ou de conventions lui permettant de constater cette catégorie de produits liés à la générosité du public ;
- Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : Il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.

Le SIF ne dispose pas d'autres produits liés à la générosité du public.

1-2 Produits non liés à la générosité du public :

❖ Contributions financières sans contrepartie :

La nouveauté du Règlement ANC n°2018-06 à cet égard consiste dans la mise en place de comptes spécifiques. Elle n'a pas d'impact sur le résultat car les produits étaient déjà constatés conformément à l'ancien Règlement.

(Pour plus de détail voir rubrique C.2-1&2-2)

Le solde des contributions financières est de **7 215 220 €** en 2020. En 2019, ces contributions étaient comptabilisées dans les subventions d'exploitation pour un montant de 8 608 917 € soit une baisse de -16%. Elle s'explique principalement par le contexte épidémique qui a fortement ralenti les activités sur le terrain du fait des multiples confinements et difficultés rencontrées.

Ce solde est réparti à hauteur de :

- 7 143 202 € pour les missions internationales ;
- 72 017 € pour la France.

Le montant de la contribution financière octroyée par le fonds de dotation DOTASIF au titre de son résultat de 2020 est de 49 198 €. La contribution correspond au résultat économique du fonds au titre de l'exercice 2020.

(Pour plus de détail voir la rubrique F.3)

❖ Autres produits non liés à la générosité du public :

Les autres produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 1 219 172 €. Ce solde correspond notamment à :

- 378 889 € de produit exceptionnel dégagé avec le dénouement du litige avec la Société Hôtelière;
- 367 767 € de gains de change sur créances d'exploitation ;
- 165 911 € de gains de change sur les avoirs financiers détenus en monnaies étrangères ;

1-3 Subventions et autres concours publics :

Le Règlement ANC n°2018-06 a clarifié la notion des subventions d'exploitations ;

(Pour plus de détail voir la rubrique C.2-1)

Le montant des subventions d'exploitation est de 2 324 888 € en 2020 par rapport à 2 291 513 € en 2019. Il est réparti à hauteur de :

- 1 574 831 € pour le financement des projets à l'international ;
- 654 229 € pour le financement des projets en France ;
- 11 313 € au titre de certains aides (VSI et aide à l'emploi).
- 84 515 € de quotes-parts de subventions virées dans le compte de résultat.

En 2019, les contributions financières étaient constatées dans les comptes comme étant des subventions d'exploitation.

(Pour plus de détail voir la rubrique E.1)

1-4 Reprises sur provisions et dépréciations :

Le solde des reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges passe de 42 956 € en 2019 à 434 029 € en 2020.

(Pour plus de détail voir la rubrique D.4)

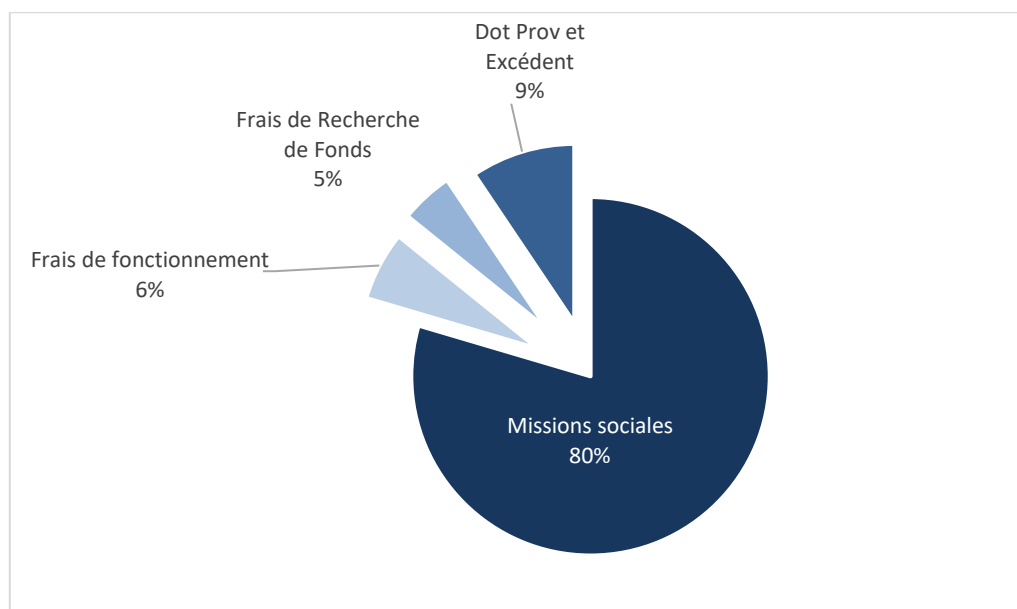
1-5 Utilisation des fonds dédiés antérieurs :

Le montant des utilisations des fonds dédiés antérieurs est de 3 784 936 €. Il se décompose comme suit :

- +252 618 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation ;
- +39 864 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur contributions financières ;
- +3 492 453 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public.

(Pour plus de détail voir la rubrique D.11-1)

2- Les charges par destination :



- **80 %** des emplois concernent la réalisation des missions sociales :
 - ✓ **62 % : missions 2020 :**
 - **5 %** pour la France
 - **56 %** pour l'international
 - **0,5 %** en plaidoyer
 - ✓ **18 % : missions sociales à engager sur les années à venir** (fonds à engager sur lesquels le SIF ne prend plus aucun frais de fonctionnement ni frais de recherche de fonds).
- **5 %** ont été utilisés en recherche de fonds
- **6 %** ont servi à financer les frais de fonctionnement
- **9 %** correspondent aux dotations aux provisions et au résultat

Les missions sociales réalisées, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement s'élèvent à **35 291 634 €** au titre de l'exercice 2020.

2-1 Missions sociales :

Les missions sociales ont baissé de 8% en 2020 et s'élèvent à 30 059 829 € contre 32 683 361€ en 2019.

La définition des missions sociales est issue d'une décision de gestion **conforme à l'objet statutaire de l'association** qui émane du Conseil d'Administration, l'organe également chargé de l'arrêté des comptes.

Conformément à son objet, **le SIF se consacre à atténuer la souffrance des plus vulnérables en France et dans le monde**. Nous pouvons donc scinder les missions sociales en trois parties :

- **Les missions sociales réalisées en France ;**
- **Les missions sociales réalisées à l'étranger ;**
- **Les actions de plaidoyer.**

❖ Missions sociales réalisées en France

Cette rubrique englobe les missions sociales réalisées sur le territoire national.

Les missions sociales en France sont restées relativement stables en 2020, passant à **2 260 126 €** d'exécutions (dont **437 892 €** de frais de support intégrés) contre **2 221 801 €** en 2019.

Les missions sociales France se décomposent en 2 grands programmes sociaux :

▪ **Urgence sociale : 2 018 551 €**

Ce poste comprend en grande partie la gestion de plusieurs programmes tels que les maraudes sociales, la gestion d'un Centre d'Accueil de Jour à Massy, d'un centre de Mise à l'abri à Massy et d'un centre de mise à l'abri hommes, ainsi que la gestion d'un restaurant solidaire durant le mois de Ramadan.

▪ **Insertion socio-éducative et professionnelle : 199 642 €**

Ce poste comprend entre autres la gestion d'une épicerie solidaire à Saint-Denis (« Episol » créée en 2007) et d'un panier solidaire à Lyon permettant d'apporter une aide alimentaire ponctuelle aux personnes en difficultés ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif et budgétaire.

Une troisième catégorie de mission est réalisée. Elle est de moindre importance et liée au Waqf : Le montant alloué est de 41 933 €. Il est versé au fonds de dotation pour investissement.

La rentabilité dégagée est amenée à être investie dans les projets mis en œuvre en France.

❖ Missions sociales réalisées à l'étranger

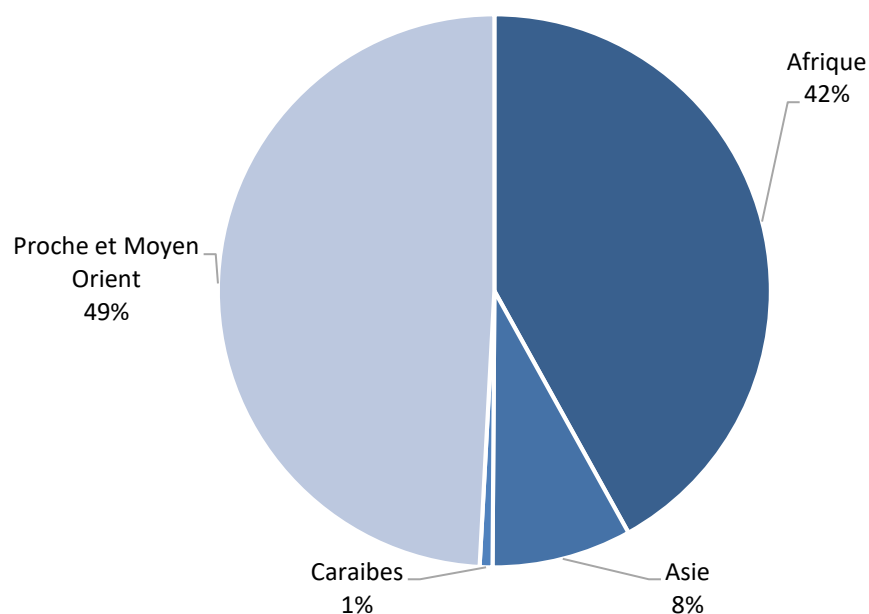
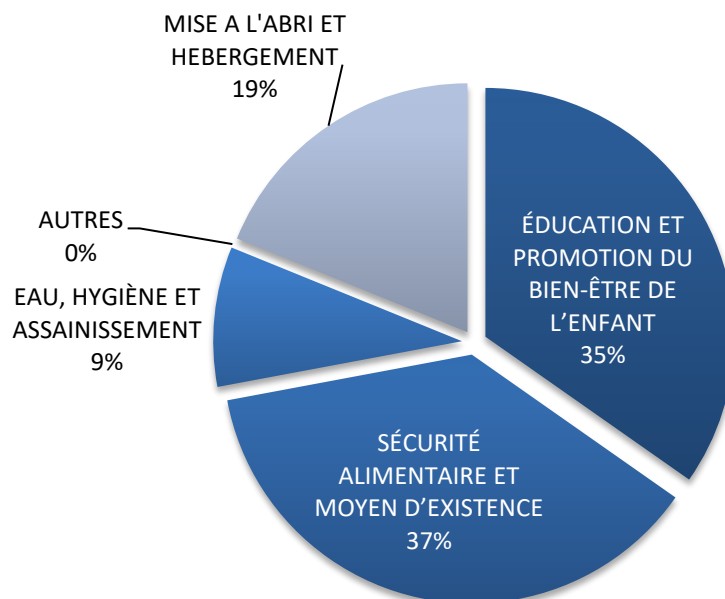
Le volume de l'ensemble des actions humanitaires internationales a diminué de **-9%** au cours de l'exercice 2020 principalement du fait du contexte sanitaire.

Les missions sociales réalisées à l'étranger passent de **30 263 023 €** en 2019 à **27 556 572 €** en 2020. Le montant des frais de support intégrés en 2020 est de **2 186 021 €**.

Le SIF a déterminé **4 axes majeurs d'intervention** :

- Éducation et promotion du bien-être de l'enfant ;
- Sécurité alimentaire et moyens d'existence ;
- Eau, hygiène et assainissement ;
- Mise à l'abri et hébergement.

Missions sociales internationales par thème et zone géographique

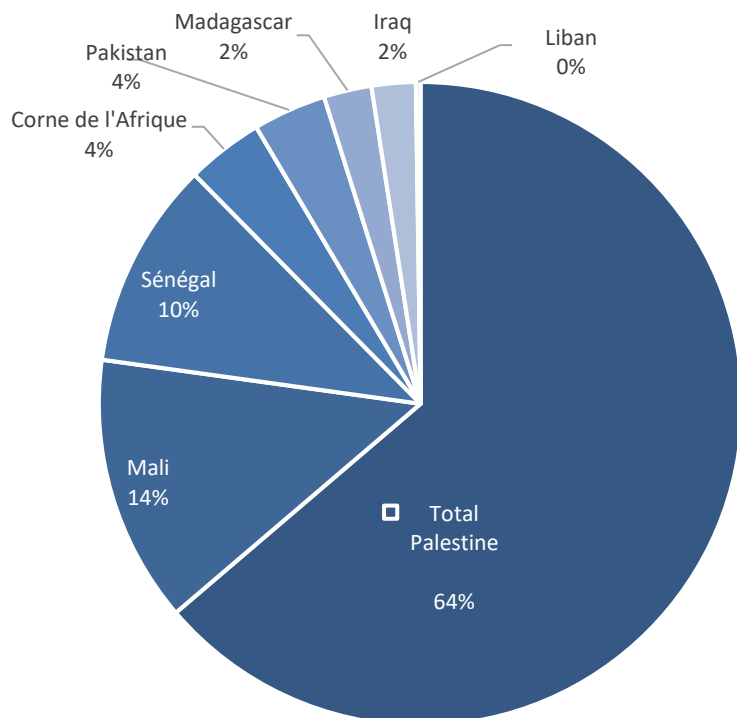


1. Éducation et promotion du bien-être de l'enfant

Cette thématique diminue de **41%** passant de à **15 870 142 €** en 2019 à **9 439 988 €** en 2020.

Le programme de parrainage des orphelins est le programme d'aide le plus important. Il permet d'améliorer les conditions de vie des orphelins et de soutenir leur famille. L'association a mené cette action pour un montant global de **4 874 606 €** (frais de support intégrés).

Programme parrainage des orphelins et cadeaux aux orphelins par pays



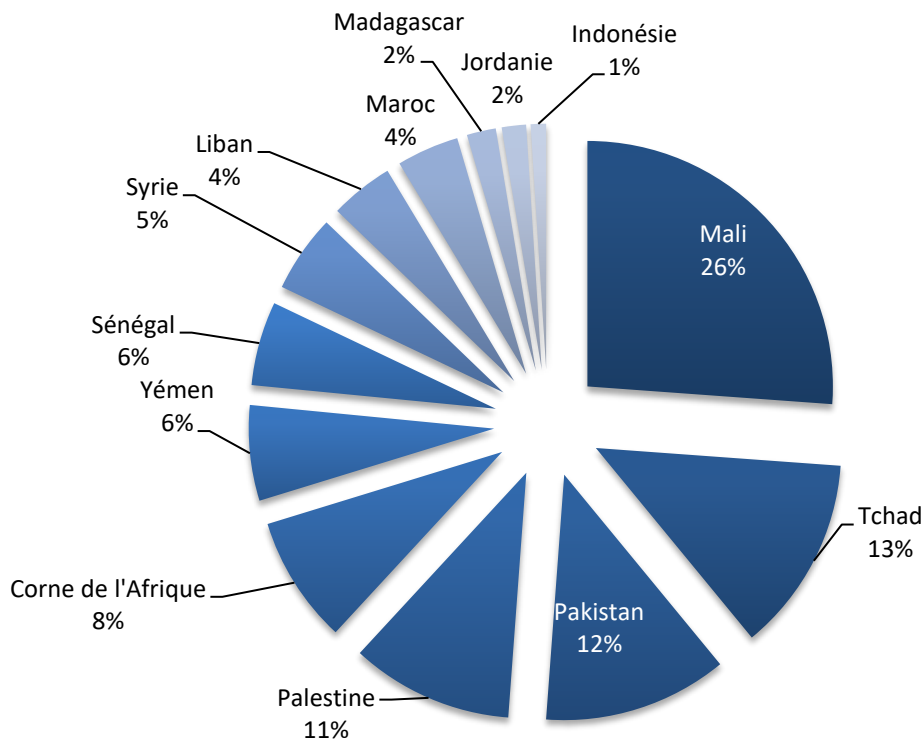
En 2020, de nouvelles missions ont lancé un programme parrainage, il s'agit de l'Iraq qui a intégré 200 nouveaux orphelins, du Kenya qui a intégré 300 nouveaux orphelins, du Liban qui a intégré 75 nouveaux orphelins. Les missions Palestine ont quant à elles augmenté leurs cohortes, passant à 4 707 orphelins. Par ailleurs, plusieurs autres programmes liés à l'enfance ont été réalisés en 2020 tels que la réhabilitation d'écoles, la distribution de bourses et de kits scolaires, et la création d'espaces publics adaptés aux enfants.

2. Sécurité alimentaire et moyens d'existence

Le montant des missions liées à cette thématique a augmenté de 13% passant de **8 978 137€** en 2019 à **10 144 378 €** en 2020.

Les programmes « **Nourrir les nécessiteux** » (programmes comprenant les distributions de colis alimentaires pendant le mois de Ramadan) et « **Aïd Al Adha** » représentent **41%** des missions Sécurité alimentaire et moyens d'existence en 2020 soit **4 170 069 €** répartis en :

- Missions **Aïd Al Adha 2020** (hors France) : **2 211 229 €**
- Missions **Nourrir les nécessiteux 2020** (hors France) : **1 958 840 €**
- **Programmes de sécurité alimentaire « Nourrir les nécessiteux » et « Aïd Al Adha » par pays**



En plus de ses deux grands programmes annuels, le SIF a réalisé les projets suivants :

- Mali : projet de distribution alimentaire pendant la période soudure.
- Sénégal : projet d'activité génératrice de revenu qui permet aux femmes de faire de l'embouche et répondre aux besoins en animaux pendant nos projets saisonniers

3. Eau, hygiène et assainissement

Le montant des exécutions relatives aux programmes d'eau et assainissement a diminué de 35%, passant de **3 826 413€** en 2019 à **2 469 823 €** en 2020.

Parmi les actions réalisées en 2020, on distingue :

- Nigeria : forage et réhabilitation de puits ;
- Palestine : réhabilitation d'infrastructures hydrauliques, formation des communautés et autorités locales sur la gestion et la maintenance de ces infrastructures ;
- Pakistan : réhabilitation de points d'eau et de latrines au sein de communautés isolées et dans des écoles.

4. Mise à l'abri et hébergement

Le montant des exécutions relatives aux programmes de mise à l'abri s'élève à **5 124 944 €**.

On peut citer quelques exemples d'actions réalisées en 2020 telles que :

- Syrie : réhabilitation de maisons et commerces endommagés
- Palestine : Distribution de kits d'hivernage à des ménages confrontés à des conditions météorologiques extrêmes, amélioration de la protection et de l'accès aux services de base pour les personnes les plus vulnérables, etc...

5. Missions sociales liées au Waqf

Un montant de **419 333 €** est versé au fonds de dotation, pour investissement.

La rentabilité dégagée sera investie dans les projets mis en œuvre à l'international, voire en France certaines années.

Le solde des missions sociales réalisées à l'étranger et financées par les fonds provenant de la générosité du public est de 19 146 446€ en 2020.

Distinction entre les missions sociales internationales réalisées via des partenaires humanitaires et celles exécutées directement par le SIF :

Sont considérées comme missions sociales « directes », celles où le SIF :

- Etablit le diagnostic, élabore toute ou partie de la conception, met en place ou recherche les financements et sélectionne les partenaires ou fournisseurs d'exécution si nécessaire.
- Contrôle le bon déroulement : le suivi de l'exécution ou l'exécution elle-même étant assuré par une mission SIF ou par un ou plusieurs expatriés SIF.
- Effectue ou supervise le reporting financier et narratif, le SIF ou l'expatrié n'ayant pas qu'un rôle de contrôle.

A compter du 1^{er} janvier 2020, le programme parrainage des orphelins est exécuté en totalité par les bureaux de terrain du SIF.

Missions réalisées par les bureaux du SIF : 27 556 572 €

Le SIF agit directement dans plusieurs pays à travers ses bureaux internationaux (missions).

Les différents principaux programmes réalisés suivant les thématiques citées plus haut sont :

- en Palestine à hauteur de	5 821 321 €
- en Syrie à hauteur de	5 090 178 €
- au Mali à hauteur de	4 517 750 €
- au Sénégal à hauteur de	1 809 308 €
- au Pakistan à hauteur de	1 741 376 €
- au Kenya et en somalie à hauteur de	1 607 136 €
- au Tchad à hauteur de	1 323 568 €
- à la dotation WAQF	377 400 €

Chacune de ces missions a ses propres frais de structure (locaux, téléphone, salariés...). Le montant total des missions comprend donc les frais de structure qui sont répartis au prorata des projets réalisés dans chaque pays.

Répartition des missions sociales internationales par thème et par pays :

Pays	ÉDUCATION ET PROMOTION DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT	SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MOYEN D'EXISTENCE	EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT	MISE A L'ABRI ET HEBERGEMENT	AUTRES	TOTAL GENERAL
Palestine	3 254 615 €	1 580 673 €	550 289 €	435 744 €	- €	5 821 321 €
Syrie	220 665 €	213 059 €	39 536 €	4 616 918 €	- €	5 090 178 €
Mali	2 365 911 €	2 151 840 €	- €	- €	- €	4 517 750 €
Sénégal	791 441 €	953 743 €	64 124 €	- €	- €	1 809 308 €
Pakistan	376 591 €	1 034 931 €	329 854 €	- €	- €	1 741 376 €
Corne de l'Afrique	188 239 €	1 149 890 €	196 725 €	72 282 €	- €	1 607 136 €
Tchad	96 178 €	688 953 €	538 436 €	- €	- €	1 323 568 €
Madagascar	481 614 €	542 608 €	26 586 €	- €	- €	1 050 808 €
Irak	841 752 €	207 229 €	- €	- €	- €	1 048 981 €
Liban	218 579 €	591 791 €	30 978 €	- €	- €	841 348 €
Nigéria	- €	213 447 €	391 351 €	- €	- €	604 798 €
Yémen	- €	439 303 €	49 952 €	- €	- €	489 255 €
Bangladesh	392 720 €	- €	25 299 €	- €	- €	418 020 €
Maroc	31 770 €	244 763 €	- €	- €	- €	276 534 €
Algérie	- €	- €	208 800 €	- €	- €	208 800 €
Haïti	179 911 €	23 122 €	- €	- €	- €	203 033 €
Jordanie	- €	66 736 €	- €	- €	- €	66 736 €
Indonésie	- €	42 290 €	17 892 €	- €	- €	60 182 €
Philippines	- €	- €	- €	- €	40 €	40 €
Dotation Waqf					377 400 €	377 400 €
TOTAL GENERAL	9 439 988 €	10 144 378 €	2 469 823 €	5 124 944 €	377 440 €	27 556 572 €

En plus des informations présentées ci-dessus, le SIF a décidé d'intervenir au Soudan en partenariat avec le Croissant Rouge soudanais en vue de soulager les populations vulnérables lourdement affectées par les inondations, dont les frais s'élevant à 7 500 € ont exceptionnellement été traités en frais de support du desk urgences.

❖ Les actions du plaidoyer

Les actions de plaidoyer, qui consistent à témoigner et alerter les autorités compétentes sur les besoins des plus vulnérables, se sont élevées à **243 130 €** en 2020 contre **198 537 €** en 2019.

Ces actions ont concerné plusieurs interventions et travaux de la cellule « relations extérieures et plaidoyer » de la Présidence du SIF. Les dépenses relatives à ce poste sont plus ou moins variables, d'une année sur l'autre, en fonction des actions menées.

Le solde des missions sociales réalisées en France et financées par les fonds provenant de la générosité du public est de 857 284 € en 2020.

2-2 Frais de recherche de fonds :

Il s'agit des « frais d'appel à la générosité du public » ainsi que des « frais de recherche d'autres ressources ».

Les frais de recherche de fonds ont diminué de **22 %** passant de **3 014 593 €** en 2019 à **2 340 962 €** en 2020. Ce montant représente **7 %** du montant total de collecte de dons privés comparés au **11%** de 2019. Ils sont financés totalement par la générosité du public.

❖ Frais d'appel à la générosité du public

Ce poste comprend entre autres les opérations de mailings d'urgence, les frais de campagne de sensibilisation et d'appel aux dons, les opérations téléphoniques, le traitement informatique des dons, mais

aussi tous les moyens humains mis en œuvre sur le terrain (mosquées, salons,) et au sein du siège afin de maximiser la collecte.

Les objectifs restent la recherche et la fidélisation des donateurs. Les campagnes d'information ont pour but de sensibiliser le grand public aux activités de l'association et l'ensemble des donateurs aux actions rendues possibles grâce à leurs dons.

Le montant d'appel à la générosité du public est de 2 328 535 € en 2020.

❖ Frais de recherche d'autres ressources

Les frais de recherche d'autres ressources correspondent aux charges salariales relatives au responsable des fonds institutionnels.

Le montant des frais d'appel d'autres ressources est de 12 426 € en 2020.

2-3 Frais de fonctionnement :

Ils regroupent l'ensemble des charges relatives au fonctionnement de la structure et des services généraux du SIF, tels que l'administration, la comptabilité, l'informatique, les charges de structures (loyer, assurances...), ou encore toutes les ressources humaines travaillant à la coordination et à la bonne gestion de la structure du SIF.

Les charges de fonctionnement sont quasi stables en 2020 passant de **3 034 683 € en 2019** à **2 890 845 €** cette année.

Les frais de supports aux projets sont intégrés aux missions sociales. Sont donc compris dans les montants de missions sociales, les frais correspondant :

- aux charges salariales des personnes du siège contribuant à la réalisation des missions sociales ;
- aux traductions des rapports des programmes ;
- aux frais postaux et de télécommunications liés aux missions sociales ;
- aux frais bancaires liés aux virements d'exécution de programmes humanitaires.

Ces frais de supports sont répartis au prorata des montants des missions sociales.

En 2020, le total des frais de support aux projets intégrés à la totalité de nos missions sociales et financés par la générosité du public est de 2.6 M€ dont :

- 2,08 M€ relatifs aux missions sociales internationales (hors parrainages orphelins)
- 438 K€ relatifs aux missions sociales France
- 107 K€ relatifs aux missions sociales liées aux parrainages d'orphelins

Tous ces frais sont recensés grâce à la comptabilité analytique qui attribue à chaque dépense le service et l'activité concernés. Dans cette répartition, les charges salariales sont imputées au prorata des montants des missions, sauf celles rattachées directement à une mission particulière.

2-4 Dotations aux provisions et dépréciations :

Les dotations afférentes aux immobilisations (ou fractions d'immobilisations) acquises depuis 2009 et financées par les ressources collectées auprès du public doivent être indiquées dans cette rubrique.

Elles s'élèvent à **704 208 €** pour 2020 dont 325 320 € financés par la générosité du public. Cela permet d'éviter une double prise en compte de ces dotations aux amortissements déjà réparties dans les 3 grandes rubriques présentées en colonne charges.

2-5 Impôts sur les bénéfices

Certains revenus du SIF sont imposés. Il s'agit notamment des loyers et des intérêts financiers. Le montant des impôts en 2020 est de 8 071€.

2-6 Reports en fonds dédiés de l'exercice :

(Pour plus de détail voir la rubrique F.7)

3- Les contributions volontaires en nature :

(Pour plus de détail voir rubrique F.10)

4- Autres informations :

Le SIF n'a pas souhaité utiliser de clé de répartition pour identifier les charges financées par les dons des particuliers. En effet, le SIF essentiellement financé par la générosité du public, peut aisément distinguer les charges financées par les dons des emplois financés par d'autres ressources.

Les autres financements peuvent être des subventions ou des contributions financières (en fonction des conventions signées par les bailleurs de fonds) ou autres produits (produits financiers).

Part des financements réalisés par la générosité du public (essentiellement par les dons) :

Part des Missions sociales	66%
Part de frais de recherche de fonds	100%
Part de frais de fonctionnement	88%

Pour une plus grande transparence, le SIF n'a pas retenu de clé de répartition mais a appliqué les répartitions réelles.

Rapprochement Compte de résultat / CROD

Détail des charges par origine et destination

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Plaidoyer		Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger				Générosité du public	Autres ressources
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes		
Achats de marchandises	152		8 216 214					
Variation de stock	- 88 977		75 005					
Autres achats et charges externes	1 234 316		3 805 832		17 528	1 341 194		
Aides financières / Autres charges	58 473		5 296 575		-	1		
Impôts, taxes et versement assimilés	48 019		287 009		16 571	66 588		
Salaires et traitements	446 393		7 602 007		149 356	603 959		
Charges sociales, autres charges de personnel	169 342		1 204 389		59 291	241 500		
Dotations aux amortissements et dépréciations	102 471		293 417		303	87 721		
Dotations aux amortissements et dépréciations Financière								
Dotations aux amortissements et dépréciations Exceptionnelle	286 157							
Dotations aux provisions								
Reports en fonds dédiés								
Charges financières	-		558 148		-	-		
Charges exceptionnelles	3 780		217 977		82	-		
Participations des salariés aux résultats								
Impôt sur les bénéfices								
TOTAL	2 260 126	-	27 556 573	-	243 130	-	2 340 962	

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeur nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
					Autres produits liés à la générosité	Autres produits non liés à la générosité	
Achats de marchandises							8 216 366
Variation de stock	- 5 504						- 19 475
Autres achats et charges externes	969 668						7 368 538
Aides financières / Autres charges	50 166						5 405 215
Impôts, taxes et versement assimilés	170 697						588 883
Salaires et traitements	1 003 013						9 804 727
Charges sociales, autres charges de personnel	483 686						2 158 208
Dotations aux amortissements et dépréciations	214 932						698 844
Dotations aux amortissements et dépréciations Financière		102 221					102 221
Dotations aux amortissements et dépréciations Exceptionnelle							286 157
Dotations aux provisions		601 987					601 987
Reports en fonds dédiés				8 927 296			8 927 296
Charges financières	-						558 148
Charges exceptionnelles	4 184				-	-	226 023
Participations des salariés aux résultats							-
Impôt sur les bénéfices			8 071				8 071
TOTAL	2 890 843	704 208	8 071	8 927 296	-	-	44 931 209

Détail des contributions volontaires par origine et destination

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	72 913				72 913
Mises à disposition gratuites de biens					-
Prestations de services					-
Personnel bénévole	104 242				104 242
TOTAL	177 155	-	-	-	177 155

I- LE COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC 2020 (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- De la colonne intitulée « Dont générosité du public » du CROD ;
- Du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture présenté en pied du CER ;
- De la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;
- De l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public ;
- D'une colonne « Exercice N-1 » pour l'ensemble des tableaux présentés, sauf 2020 année de transition le SIF n'a pas choisi l'option de présenter une colonne relative à l'exercice 2019 retraité conformément au nouveau Règlement ANC n°2018-06.

Le stock de la générosité du public d'ouverture correspond au montant des ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés) en début d'exercice constitué du solde des fonds propres disponibles collectées auprès du public calculé à partir du bilan de clôture de 2019 déduction faite des valeurs nettes comptables des immobilisations, en tout ou en partie, financées par ces ressources sur les exercices antérieurs ;

Le stock de la générosité du public d'ouverture permet de présenter aux donateurs une approche de la trésorerie en réserve issue de la générosité du public.

Pour le premier exercice d'application, ce stock n'est pas nécessairement égal au solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice 2019 car sa détermination doit être faite conformément à la définition donnée par le Règlement ANC n°2018-06. Le Règlement CRC 99-01 donnait la possibilité de déterminer le stock d'ouverture selon une méthode forfaitaire.

Le stock de la générosité de clôture résulte du retraitement de stock d'ouverture des investissements et des désinvestissements bruts retraités des dotations aux amortissements liés à la générosité du public de l'exercice.

Conformément à la règle définie par le Règlement ANC n°2018-06, le stock de la générosité du public d'ouverture du CER de 2020 est de 15 588 410 €. Il est calculé comme suit :

- + 21 582 990 € au titre des réserves de l'entité ;
- - 5 994 580 € Valeur nette comptable au 31 décembre 2019 des immobilisations financées par les ressources collectées auprès du public.

Le stock de générosité du public collectée et non utilisé au 31/12/2019 (après correction de l'ouverture 2019) est de 15 229 933 €.

Le recalcul du solde de GP fait ressortir un écart non significatif entre le solde de clôture au 31/12/2019 et le solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2020.

Le stock de la générosité de clôture résulte du retraitement du stock d'ouverture des investissements et des désinvestissements bruts retraités des amortissements liées à la générosité du public de l'exercice.

L'ensemble des postes des emplois par destinations et des ressources par origines du CER est analysé au niveau du CROD.

EMPLOIS PAR DESTINATION	2020
1 – MISSIONS SOCIALES	19 903 730
1.1 Réalisées en France	
- Actions réalisées par l'organisme	614 154
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-
1.2 Réalisées à l'étranger	
- Actions réalisées par l'organisme	19 046 446
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-
1.3 Plaidoyer	243 130
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 340 962
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 328 535
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	12 426
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 552 746
TOTAL DES EMPLOIS	24 797 438
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	325 320
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	8 228 837
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	4 002 523
TOTAL	37 354 117
RESSOURCES PAR ORIGINE	2020
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	33 861 665
1.1 Cotisations sans contrepartie	-
1.2 Dons, legs et mécénats	
- Dons manuels	33 612 217
- Legs, donations et assurances-vie	249 448
- Mécénats	-
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-
TOTAL DES RESSOURCES	33 861 665
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	3 492 453
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-
TOTAL	37 354 117
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	15 588 410
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	4 002 523
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	45 440
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	19 636 373
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	175 413
Réalisées en France	175 413
Réalisées à l'étranger	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 742
TOTAL	177 155
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	177 155
Bénévolat	104 242
Prestations en nature	
Dons en nature	72 918
TOTAL	177 155
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2020
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	9 936 082
(-) Utilisation	- 3 492 453
(+) Report	8 228 837
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	14 672 466

Le CER 2020 a été établi selon l'ANC 2018-06 alors que le CER 2019 avait été établi selon le règlement CRC 99-01.

EMPLOIS	Emplois de 2019 = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2019 = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		15 213 212 €
1- MISSIONS SOCIALES	32 683 361 €	21 718 727 €	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	27 654 367 €	27 654 367 €
1.1 Réalisées en France	2 221 801 €	1 508 009 €	1.1 Dons et legs collectés	27 654 367 €	27 654 367 €
Actions réalisées directement	2 221 801 €	1 508 009 €	Dons manuels non affectés	9 901 039 €	9 901 039 €
Versements à d'autres organismes agissant en France			Dons manuels affectés	17 753 328 €	17 753 328 €
1.2 Réalisées à l'étranger	30 263 023 €	20 012 182 €	Legs et autres libéralités non affectés	0 €	0 €
Actions réalisées directement	29 383 089 €	19 132 247 €	Legs et autres libéralités affectés	0 €	0 €
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	879 935 €	879 935 €	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0 €	0 €
1.3 Plaidoyer	198 537 €	198 537 €			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	3 014 593 €	3 014 593 €	2 - AUTRES FONDS PRIVES		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 982 909 €	2 982 909 €	3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	10 900 430 €	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	0 €	0 €	4 - AUTRES PRODUITS	715 285 €	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	31 684 €	31 684 €	I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	39 270 082 €	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 034 683 €	2 779 376 €	II - REPRISES DES PROVISIONS	62 160 €	
		27 512 697 €	III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	5 514 672 €	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	38 732 637 €		IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		639 727 €
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	67 280 €		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0 €	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	5 314 721 €		VI - TOTAL GENERAL	44 846 915 €	28 294 095 €
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	732 277 €				
V - TOTAL GENERAL	44 846 915 €				
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		1 353 166 €	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		28 277 374 €
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		588 489 €	SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		15 229 933 €
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		28 277 374 €			
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	480 523 €		Bénévolat	204 965 €	
Frais de recherche de fonds	4 476 €		Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges	13 779 €		Dons en nature	293 813 €	
Total	498 778 €		Total	498 778 €	